

Analyse des modalités actuelles de gestion des déchets ménagers et assimilés en Tunisie et proposition d'orientations pour une gestion intégrée et durable

Décembre 2019



Cette stratégie a pu être réalisée grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu est sous la responsabilité du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE) et ne reflète pas nécessairement le point de vue ou la politique de l'USAID ou du gouvernement des Etats-Unis.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES ET DEFINITIONS.....	1
1. INTRODUCTION.....	1
2. PRESENTATION GENERALE ET DONNEES DE BASE	2
3. ANALYSE THEMATIQUE	3
3.1 LA POLITIQUE ET LES STRATEGIES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS	3
3.2 LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS	6
3.3 LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GD.....	7
3.4 LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DES DECHETS.....	8
3.5 LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU GISEMENT DES DECHETS, QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT	11
3.6 LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS.....	12
3.7 LA PERFORMANCE TECHNIQUE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS	13
3.8 LES MOYENS DE LA GESTION DES DECHETS.....	19
3.9 LA PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GD	20
3.10 LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA GD	22
3.11 LA COMMUNICATION.....	22
4. ANALYSE COMPARATIVE AVEC D'AUTRES PAYS.....	24
5. LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES EN MATIERE DE GDMA EN TUNISIE	26
6. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS PRELIMINAIRES POUR UNE GESTION INTEGREE ET DURABLE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	28
7. ANNEXES	35
7.1 RESULTATS DE L'ENQUETE.....	35
7.2 RECUEIL DES PRINCIPALES RESOLUTIONS DES CONSEILS MINISTERIELS RESTREINTS (CMR) DES 5 DERNIERES ANNEES	39

LISTE DES ACRONYMES ET DEFINITIONS

ANGed	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANPE	Agence Nationale de Protection de l' Environnement
BM	Banque Mondiale
BOT	Build, Operate and Transfer/Construire, Exploiter, transférer
BT	Bennes Tasseuses
BTP	Bâtiments et travaux publics
CCL	Code des collectivités locales
CFAD	Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation
CITET	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
CPL	Collectivité Publique Locale
CPACL	Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DBO	Design, Build and Operate
DD	Déchets Dangereux
DGCPL	Direction Générale des Collectivités Publiques Locales
DI	Déchets Industriels
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
FNVT	Fédération nationale des villes tunisiennes
GD	Gestion des Déchets
GDS	Gestion des Déchets Solides
GIDMA	Gestion Intégrée des Déchets ménagers et assimilés
GIZ	Coopération internationale Allemande
INS	Institut National des Statistiques
MALE	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MDT	Million de Dinars Tunisiens
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEHD	PolyEthylène Haute densité
PPP	Partenariat – Public - Privé
PRONAGDES	Programme National de Gestion des Déchets Solides
REP	Responsabilité Elargie des Producteurs
SGIDD	Stratégie de Gestion Intégrée et Durable des Déchets
SID	Système d'information sur les Déchets
SWEEP-Net	Réseau régional d'échange et d'expertise sur les déchets
TADAEEM	Tunisia Accountability, Decentralization, and Effective Municipalities (USAID)
TIB	Taxes sur les Immeubles Bâti
TNB	Taxes sur les immeubles non bâtis
TMB	Traitement mécano-biologique
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
WAMA-Net	Réseau des communes pour la gestion des déchets

1. INTRODUCTION

La gestion des déchets solides en Tunisie n'arrive pas encore à atteindre le niveau de performance tant souhaité par la population. Nos villes et notre espace rural sont souvent parsemés de déchets de tout genre, à tout endroit et à tout moment de l'année. Situation constituant de plus en plus une entrave sérieuse au développement de multiples activités et à l'essor de nos villes et nos espaces d'une manière générale.

Cet état récurrent et qui ne fait que durer et même localement s'amplifier appelle instinctivement à s'interroger sérieusement sur les capacités, de tout genre, des acteurs responsables en charge en Tunisie de la gestion des déchets.

Classiquement, il est admis auprès du tunisien que la commune est le responsable principal de la propreté de nos villes. Aussi, il est connu et souvent répété que la commune est sérieusement pénalisée dans cette besogne par deux tares majeures, premièrement le manque flagrant de moyens humain, technique et financier et deuxièmement la très faible implication du citoyen et du producteur de déchet d'une manière générale, à côté de la municipalité, dans la gestion des déchets.

Depuis l'indépendance, les communes de Tunisie, n'ont pas profité de l'appui nécessaire pour mener à bien et convenablement les tâches qui leur reviennent particulièrement en matière de services environnementaux de proximité, y compris la gestion des déchets. Ce manque d'appui était essentiellement d'ordre politique avec ses implications humaines, financières et de gouvernance. L'état central à travers une accapARATION assez prononcée du pouvoir, n'a pas favorisé le développement du pouvoir local et par conséquent la prise en charge de la destinée de l'espace communal par les municipalités elles-mêmes.

En matière de gestion des déchets et au cours des trente dernières années, le pouvoir central, par le biais essentiellement du département de l'intérieur et celui de l'environnement, a apporté un soutien consistant aux communes dans le domaine des déchets au niveau de différents aspects à caractère essentiellement juridique, programmatique, institutionnel, technique et financier. Ce soutien a certes appuyé les communes dans leurs activités quotidiennes de gestion des déchets, mais n'a pas, au contraire, favorisé leur autonomisation et surtout la promotion de leurs performances dans le domaine.

Avec la promulgation de la nouvelle constitution tunisienne en Janvier 2014, la Tunisie a décidé de s'engager dans une décentralisation effective qui favoriserait une plus grande autonomie pour les localités et les régions et un meilleur développement socioéconomique. Cette décentralisation qui se fera graduellement et sur une période assez longue distingue trois niveaux de décentralisation à travers les collectivités territoriales, la commune, la région et le district regroupant plusieurs régions. Chacun de ces niveaux disposera de prérogatives et d'attributions propres, d'attributions partagées avec l'autorité centrale et d'attributions transférées depuis l'autorité centrale. L'organisation de ces prérogatives et de ces attributions se fera par étapes et progressivement au cours de la prochaine période.

La gestion des déchets et du fait qu'elle soit souvent positionnée et partagée entre l'autorité centrale et l'autorité locale et régionale se trouve aujourd'hui au cœur de cette dynamique de décentralisation dans laquelle la Tunisie est engagée.

Ce positionnement mixte, qui sera certainement amené à encore perdurer, mérite aujourd'hui qu'il soit clarifié et précisé surtout en termes de responsabilité afin de profiter d'une part de la dynamique nouvelle suscitée par la décentralisation et surtout et d'autre part réhausser le niveau de performance de la gestion des déchets tout en améliorant la relation entre le citoyen et les différentes autorités, particulièrement locales.

Nous essayerons dans ce qui suit d'apporter les éléments nécessaires d'appréciation du système actuel de gestion des déchets ménagers tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en Tunisie. Les analyses que nous ferons et les constats auxquels nous aboutirons constitueront le socle sur lequel il sera aisé de s'appuyer pour construire de la manière la plus concertée les voies qui mèneraient vers une gestion plus performante des déchets ménagers en Tunisie.

2. PRESENTATION GENERALE ET DONNEES DE BASE

La gestion des déchets en Tunisie toutes catégories confondues continue de constituer une problématique majeure à l'ensemble des concernés et des intervenants dans le domaine ; elle est également source de nuisance et de dégradation de l'environnement. Nous observons en effet et malgré les grands efforts entrepris dans le domaine, encore de sérieuses perturbations et entraves dans les modalités et les pratiques quotidiennes de gestion des déchets depuis la collecte jusqu'à l'élimination totale.

Ce constat traduit un faible niveau d'ancrage des pratiques développées dans le domaine de la gestion des déchets auprès des citoyens, des producteurs de déchets et des institutions concernées. Le tableau suivant présente de manière synthétique les caractéristiques majeures de la gestion des déchets ménagers en Tunisie et une appréciation de son niveau de performance.

Population de la Tunisie en 2018 : 11 582 075 habitants						
Production de déchets ménagers et assimilés en 2018¹ : 2 686 420 Tonnes, dont presque 2 Millions en provenance des 10 gouvernorats du Nord-Est et de l'Est de la Tunisie, de Bizerte à Sfax, soit autour de 75%						
Production par habitant et par jour, moyenne autour de 0.6Kg/hab./jour avec des disparités importantes entre le milieu urbain où le taux dépasse des fois le 1 Kg et le milieu rural où le taux descend jusqu'à 0.15 Kg/hab./jour ²						
Composition des déchets ménagers et assimilés en Tunisie						
Matières organiques 63.2%	Plastique 9.4%	Textile 8.7%	Papier 8.6%	Divers 7.4%	Métaux 1.6%	Verres 1.1%
Taux de couverture de la collecte des déchets ménagers et assimilés³						
Zones urbaines : 80%			Zones rurales : de 0 à 10%			
Destination finale des déchets ménagers et assimilés⁴						
Compostés : 5%	Recyclés : 4%		Mise en décharges contrôlées 70%		Mise en décharge non contrôlées 21%	
Décharges contrôlées , 13 dont 8 actuellement en exploitation, Bizerte, Grand Tunis, Nabeul, Kairouan, Sousse, Sfax, Gabes et Médenine ⁵ et 55 centres de transfert.						

¹ ANGED, 2019

² Rapport SweepNet Tunisie, 2014

³ Rapport Sweep Net Tunisie, 2012

⁴ Rapport Sweep Net Tunisie, 2014

⁵ ANGED, 2019

3. ANALYSE THEMATIQUE

3.1 LA POLITIQUE ET LES STRATEGIES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La gestion des déchets a fait l'objet d'une première organisation dans le cadre de la loi organique des communes N°75-33 du 14 mai 1975. Celle-ci et particulièrement au niveau de son article 118, modifié par la loi organique n° 95-68 du 24 Juillet 1995, stipule que le service de voirie et des travaux communaux comprend et particulièrement dans le domaine des déchets, le ramassage, le tri, le traitement, l'enlèvement, l'enterrement des ordures dans les dépotoirs contrôlés.

Aucune vision stratégique ni même programmatique dans le domaine de la gestion des déchets, n'apparaissait de manière évidente au cours de cette époque. Il a fallu attendre le début des années 90 et la création d'un département de l'environnement, fusionné à l'époque avec les services de l'aménagement du territoire, pour assister à la naissance de la première vision officielle en matière de gestion des déchets.

Cette première vision s'est traduite en 1993 dans ce qui a été appelé à l'époque le PRONAGDES, Programme Nationale de Gestion des Déchets Solides. Programme conçu et élaboré sous la houlette d'un département de l'environnement fort à l'époque d'un appui politique considérable. Les communes ont vécu la naissance de ce programme beaucoup plus comme observateur qu'acteur ou partenaire.

Le PRONAGDES s'est appuyé dans sa conception sur le programme d'action national pour l'environnement retenu par le huitième plan de développement de la période 1992-1996. Dans ce programme et parmi les priorités de l'époque en matière de protection de l'environnement, la gestion des déchets occupe déjà une place de choix. Celle-ci et tel qu'annoncé dans le plan de développement doit assurer particulièrement i) la protection des ressources en eaux et en sol, ii) l'élimination des déchets solides et iii) la sensibilisation et l'éducation dans le domaine.

Le rapport national sur l'état de l'environnement dans sa version de 1995 présente le PRONAGDES de la manière suivante :

« Le PRONAGDES est élaboré par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, il se base sur trois principes, i) pollueur payeur, ii) producteur récupérateur, iii) réduction à la source de la production des déchets solides. »

Ce programme prévoit notamment i) la réhabilitation ou la fermeture des décharges sauvages, ii) la réalisation de 29 décharges contrôlées dans les villes chefs-lieux de gouvernorat et les communes touristiques, iii) la construction de quatre unités de compostage des déchets ménagers, iv) la construction de quatre unités de traitement et de stockage des déchets toxiques v) et la réalisation de projets de démonstration.

Suite à la définition de ce programme, les autorités publiques ont apporté un appui juridique et institutionnel à la gestion des déchets, celui-ci a été matérialisé essentiellement par la promulgation de la loi sur les déchets en 1996 et la création de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets, ANGEd en 2005.

Toutefois et malgré ce renforcement institutionnel, la gestion des déchets est restée dépourvue d'une réelle stratégie ; seulement un programme à dimension essentiellement environnementale a été défini, décliné en série d'actions avec une faible collaboration entre les différentes parties prenantes aussi bien dans sa conception que sa mise en œuvre.

Aussi, il est à noter que la gestion des déchets ne disposait pas d'une vision globale incluant l'ensemble des aspects relatifs à une gestion intégrée des déchets à savoir ceux de dimension culturelle, politique, stratégique, organisationnelle, humaine, technique, économique et financière.

Les modes de consommation et de production, composantes déterminantes dans la gestion des déchets, et pour ne citer que ces aspects, n'ont pratiquement jamais été pris en compte dans la définition de vision ou d'alternatives en matière de gestion des déchets.

Il a fallu attendre 2006 pour disposer d'un premier document autour d'un projet de stratégie global dans le domaine de la gestion des déchets, celle-ci couvrait une période décennale de 2006 à 2016. Elle s'est fixé deux objectifs majeurs :

- L'amélioration de la protection de l'environnement grâce à la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable des déchets,
- La promotion de la qualité de vie du citoyen

Pour atteindre ces deux objectifs, la stratégie s'est appuyé sur deux principes de base, d'une part la prévention en réduisant à la source les atteintes à l'environnement causées par les déchets et d'autre part en impliquant et en faisant participer les différents acteurs dans les différentes étapes de la gestion des déchets depuis la conception et la planification jusqu'à la mise en œuvre. Ces deux objectifs globaux ont été détaillés en quatre objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 1 : La réduction de la quantité de déchets solides produite selon une approche préventive basée sur la promotion de l'écocitoyenneté et par le changement des modes de consommation et de production via la sensibilisation et l'éducation environnementales ;
- Objectif spécifique 2 : Le renforcement de la valorisation, la réutilisation et l'élimination des déchets solides selon une approche Filières spécialisée et économiquement viable.
- Objectif spécifique 3 : L'adaptation de l'environnement institutionnel, juridique et financier pour une meilleure participation de la société civile et du secteur privé dans la gestion des déchets solides, selon les principes du partenariat, du pollueur-payeur, du producteur-récupérateur
- Objectif spécifique 4 : Amélioration de la communication, la concertation et les capacités des acteurs au niveau local, régional et national pour une gestion participative et plus efficace des déchets solides

Mieux encore, la stratégie a défini une batterie d'indicateurs chiffrés pour la période de 2006 et celles projetées de 2011 et 2016. Le tableau récapitulatif de cette stratégie appuyée par les objectifs et les indicateurs correspondants se présente comme suit. Nous y avons ajouté une autre colonne relative à notre appréciation du niveau des indicateurs aujourd'hui en 2019.

Objectifs	Sous Objectifs	Indicateurs	2006	2011	2016	2019
Réduction des quantités de déchets	Changer les modes de consommation	Le ratio des déchets ménagers par Kg/Hab/jour	X	X	Réduction de 10%	+ 20%
	Changer les modes de production	Intensité : Quantité de déchets / Valeur ajoutée du secteur en MDT	X	X	Réduction de 20%	?
Traitement des déchets	Valorisation	Taux de déchets ménagers compostés	0,01%	15%	25%	Inf à 1%
	Recyclage	Taux de recyclage des produits en provenance des déchets ménagers	10%	15%	20%	?
		Taux de recyclage par filière		20%	50%	10%
	Elimination des déchets ultimes	Taux des déchets non valorisés mis en décharge contrôlée	40%	90%	100%	60%
Amélioration du cadre de gestion institutionnel, juridique et financier des déchets	Renforcement de la gestion de proximité des déchets	Le suivi de l'exploitation des décharges et des CT par les collectivités locales	0%	50%	100%	0%
	Promotion de la participation du secteur privé et la société civile	Taux de participation du secteur privé dans l'investissement des infrastructures de gestion des déchets	0%	10%	30%	5%
		Taux de déchets collectés par le secteur privé	10%	20%	50%	10%
Amélioration de la communication, de concertation, de la sensibilisation et la maîtrise des données dans le domaine de la gestion des déchets		Taux d'indicateurs utilisés dans le cadre de la stratégie, calculables régulièrement	0%	25%	50%	0%

Cette stratégie conçue dans le cadre d'un projet de coopération entre la GTZ et l'ANGEd, aussi ambitieuse soit elle, avait un caractère beaucoup plus formel que pratique ; elle n'a été ni adoptée politiquement ni déclinée en plan d'actions. Les communes ainsi que l'ensemble des acteurs concernés publics et privés étaient peu impliqués dans sa conception et beaucoup moins dans sa mise en œuvre. Elle était quelque part détachée de la réalité.

Les objectifs de la stratégie qui lui ont été fixés n'ont pas été atteints dans leur presque totalité et ceci ni en termes de changement de modes de consommation et de production, ni de valorisation et de recyclage, ni de renforcement de la gestion de proximité ou de promotion de la participation du secteur privé ou de la société civile et ceci tel qu'illustré par les données estimées pour l'année 2019.

Seule l'élimination des déchets dans des décharges a relativement progressé, mais certainement pas au rythme suggéré par la stratégie et une certaine forme de participation du secteur privé qui devient malheureusement de plus en plus marquée par un caractère plus informel. Malgré sa pertinence, cette stratégie n'a pas été prise en charge par les principaux acteurs y compris son concepteur principal, l'ANGed, garant de sa mise en œuvre.

Comme orientation stratégique à ce stade, nous préconisons d'élaborer une stratégie concertée de gestion des déchets ménagers avec l'ensemble des acteurs tout en octroyant un positionnement privilégié aux communes au niveau de la conception ainsi qu'au niveau de la mise œuvre. Cette stratégie, une fois élaborée, doit être positionnée politiquement à un haut niveau afin de lui assurer et garantir l'adhésion et l'implication de toutes les parties prenantes.

3.2 LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La planification de la gestion des déchets en termes de définition des orientations majeures et de déclinaison en plans d'actions s'effectue en Tunisie de manière variable au niveau des trois plans, le national, le régional et le local.

Au niveau national

Les plans de développement quinquennaux constituent le cadre de la planification de la gestion des déchets sur le plan national. Ils s'appuient dans ce sens sur les objectifs, les résultats et les réalisations du PRONAGDES, déjà présenté précédemment. Au niveau de ces plans, la planification se limite généralement à une évaluation sommaire des réalisations dans le domaine au cours du plan précédent et une proposition d'activités et de projets pour le plan en cours. Les deux plans de développement qui ont accompagné la mise en œuvre du PRONAGDES sont le dixième et le onzième qui couvrent ensemble la période 2002-2011. Les projets mentionnés dans ces deux plans sont spécifiques aux décharges contrôlées et aux centres de transfert.

Pour ce qui est du dernier plan de développement, celui qui a vu le jour après la révolution de 2011 et qui s'étale sur la période 2016-2020 ; celui-ci paraît plus ambitieux au niveau de la vision et des orientations tout en demeurant toutefois assez général. Il propose à ce niveau de poursuivre la réalisation des décharges contrôlées déjà programmées et de renoncer graduellement aux opérations d'enfouissement tout en s'orientant vers le recyclage et la valorisation sur la base du tri.

Ce mode de planification demeure limité et sommaire comparativement aux problématiques et aux enjeux dans le domaine ; il est aussi très en dessous des planifications menées en matière de gestion des déchets au sein des institutions concernées. Aussi, la gestion des déchets n'a pas profité au sein des plans de développement d'un intérêt analogue à d'autres secteurs comme celui de l'énergie considéré certainement plus porteur.

Sur le plan national et au niveau des plans quinquennaux, nous ne ressentons pas que la stratégie de la gestion des déchets de 2006-2016 ait été prise en compte.

Au niveau régional

Sur le plan régional, aucune planification dans le domaine des déchets n'est menée. Seulement et à l'occasion de la réalisation de projet de décharge pour un gouvernorat ou une région donnée, l'administration en charge du projet, l'ANPE dans un premier temps ensuite l'ANGed entreprend une réflexion régionale dans le cadre d'une étude qui prend souvent la forme et la dimension d'un schéma directeur régional de gestion des déchets. Toutefois cette réflexion est souvent menée à un niveau central sans que les concernés dans les régions y soient réellement impliqués.

Au niveau local

Légalement il n'existe pas sur le plan local, un cadre juridique de planification de la gestion des déchets ménagers. Toutefois, nous observons un engagement de plus en plus soutenu de certaines communes dans une approche de planification basée sur la concertation et la dynamique collective, il s'agit des plans communaux de gestion des déchets solides, PCGD.

Les Plans Communaux de Gestion des Déchets permettent de manière précise de faire état de la situation dans le domaine des déchets, de proposer les voies vers les quelles la commune souhaite s'engager, de définir les activités qui doivent permettre de concrétiser les objectifs fixés et de quantifier et caractériser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre.

Malgré cet effort de planification observé au niveau de certaines communes, ces dernières éprouvent de sérieuses difficultés à caractère essentiellement financier et humain pour la mise en œuvre des activités programmées dans le cadre de ces plans. **L'absence d'un cadre stratégique et institutionnel global de dimension nationale et régionale en est certainement la cause.**

En terme de planification sur les trois plans national, régional et local, nous suggérons à ce stade et en guise d'orientations préliminaires de :

- Décliner sur le plan national la stratégie de gestion des déchets ménagers, une fois élaborée, en programmes appuyés d'objectifs et d'indicateurs
- Institutionnaliser une planification régionale pilotée par des structures régionales
- Institutionnaliser et généraliser les plans communaux de gestion des déchets, PCGD à l'ensemble des communes de Tunisie et ce sur la base des orientations et des objectifs de la stratégie nationale et des stratégies régionales correspondantes.

3.3 LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GDMA

Juridiquement, la gestion des déchets en Tunisie est régie essentiellement par deux textes de loi, le code des collectivités locales de 2018 et la loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination.

Le code des collectivités locales du 9 mai 2018 et en matière de gestion des déchets se contente d'annoncer dans l'article 240 que la collecte, le tri et le transport des déchets ménagers et assimilés vers les décharges contrôlées sont des attributions propres aux communes. Au niveau des attributions partagées, les communes et le pouvoir central sont amenées à réaliser des équipements collectifs dans le domaine de l'environnement tels que les décharges contrôlées.

En revanche, c'est la loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets qui définit de manière exhaustive et globale la philosophie de la gestion des déchets en Tunisie et les modalités de sa mise en œuvre. Cette philosophie s'appuie sur trois principes essentiels, la réduction de la production des déchets, la valorisation des déchets et enfin l'enfouissement dans des décharges contrôlées de la partie ultime qui ne pourra plus faire l'objet d'un mode de valorisation.

Également deux obligations guident l'esprit de la loi, d'une part l'obligation d'élimination des déchets pour tout détenteur et d'autre part l'obligation de récupération des déchets dont le producteur est responsable.

Cette loi cadre sur les déchets et à travers ses principes et ses obligations a cherché à faire évoluer le paysage de la gestion des déchets en y apportant une série de mesures et de procédures qui ont tendance à réduire l'impact des déchets sur l'environnement et à en faire de plus en plus un bien valorisable à dimension économique.

Nous évaluons dans les chapitres suivants le niveau de réalisation et de concrétisation des principes et des objectifs tels qu'énoncés dans cette loi cadre sur les déchets. Seulement, nous pouvons affirmer dès ce stade que l'acteur principal de la gestion des déchets ménagers en l'occurrence la commune n'a pas accédé de manière visible à l'esprit de la loi dans ses principes et ses objectifs, il est resté au contraire cantonné à ses prérogatives classiques telles annoncées dans le code des collectivités locales.

Cette différence de perception entre le code des collectivités locales et la loi sur la gestion des déchets a été très rapidement déclinée institutionnellement et sur le plan programmatique. Nous trouvons, en effet, d'un côté l'ANGed en charge de la mise en œuvre des nouvelles composantes annoncées dans la loi sur les déchets et particulièrement la gestion des décharges contrôlées et la valorisation de certains déchets à travers les nouvelles filières et de l'autre côté les communes responsables de la collecte et le transport des déchets vers les centres de transfert et les nouvelles décharges.

La fusion institutionnelle qui a eu lieu dernièrement entre le département de l'environnement représenté essentiellement au niveau de la gestion des déchets par la DGEQV et l'ANGed et le département des collectivités locales semble ne pas encore donner les résultats escomptés. Nous n'observons pas encore et à ce jour l'émergence d'une dynamique commune qui favoriserait une gestion globale et intégrée des déchets et qui surtout améliorerait le positionnement des communes dans la globalité du processus tel qu'annoncé dans la loi sur les déchets.

La décentralisation engagée en Tunisie dans le cadre de la nouvelle constitution et suite à la promulgation de la loi des collectivités locales n'apporte pas encore une dynamique nouvelle et particulière au niveau des communes en matière d'une plus grande responsabilisation dans le domaine d'une gestion globale et intégrée des déchets ménagers.

Les voies qui nous paraissent intéressantes à ce stade et que nous suggérons comme base pour le renforcement et le développement du cadre juridique et institutionnel de la gestion des déchets se structureraient autour de :

- La promotion d'une gestion globale et intégrée des DM au sein de structures régionales, intercommunales
- L'adaptation des textes juridiques à ce nouveau montage,
- L'organisation et la restructuration de l'administration centrale dans le domaine de la GDM pour qu'elle offre le meilleur appui et soutien aux structures régionales

3.4 LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DES DECHETS

Les acteurs publics, les missions et l'interconnexion entre les acteurs

En matière de gestion des déchets ménagers en Tunisie, l'acteur principal est sans aucun doute la commune. C'est elle, vis-à-vis du producteur et plus particulièrement les ménages et la population d'une manière générale, le responsable de la propreté et de l'enlèvement des déchets. La commune assure en effet, directement par ses propres moyens ou en se faisant assister par des entreprises privées la collecte, le transport et l'acheminement des déchets ménagers et assimilés vers des décharges contrôlées ou non contrôlées.

Autour de la commune existe un ensemble d'intervenants dont chacun apporte son appui ou sa contribution à la chaîne de gestion des déchets ménagers. Ces intervenants se situent dans une sphère centrale de dimension nationale. Aujourd'hui aucune structure régionale n'apporte un appui quelconque à la gestion des déchets ménagers.

Sur le plan national deux institutions majeures apportent leurs soutiens aux communes, d'un côté le département des affaires locales et de l'autre côté celui de l'environnement, ils ont fonctionné séparément sous des tutelles différentes, l'intérieur et l'environnement jusqu'à leur regroupement au sein d'un même ministère celui des affaires locales et de l'environnement.

Au sein du département des affaires locales, la direction générale des règlements et de la propreté et de la protection de l'environnement est chargée, conformément au décret gouvernemental N° 2016-951 du 28 juillet 2016 relatif à l'organisation du Ministère des Affaires Locales, du suivi de l'exécution des programmes relatifs à la propreté et de la protection de l'environnement et de l'élaboration des perceptions et des stratégies dans le domaine. A ce titre, la direction de la propreté et de la protection de l'environnement et du contrôle sanitaire au sein de cette direction générale est chargée notamment de :

- La coordination des programmes avec les ministères intervenants dans le domaine de l'environnement,
- Le suivi des programmes de renforcement du rôle du secteur privé dans le domaine de la propreté,
- Le suivi de la réalisation des études et des textes juridiques relatifs à la modernisation du cadre institutionnel et juridique du système de la propreté et de la protection de l'environnement,
- Le suivi des projets de valorisation des déchets et système de gestion des centres de collectes contrôlés et les centres de transfert.

Au sein du département de l'environnement, deux entités apportent leurs soutiens et appuis à la gestion des déchets, la direction de la qualité de la vie au sein de la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la vie et l'Agence Nationale des Déchets actuellement sous tutelle du MALE. La direction de la qualité de la vie et dans le domaine des déchets est chargée d'assurer le suivi et la coordination des programmes et projets de gestion des déchets solides dans les milieux urbains et ruraux et de proposer les solutions et programmes appropriés pour la collecte, le traitement, le recyclage et la valorisation de ces déchets en collaboration avec les parties concernées. Pour ce qui est de l'ANGed, celle-ci a été chargée dans le cadre du décret portant sa création en 2005 d'un éventail très large de missions devant créer les meilleures conditions pour une gestion appropriée des déchets d'une manière générale y compris les déchets ménagers, dont notamment :

- La participation à l'élaboration de politique, de programmes nationaux et de texte juridique en matière de gestion de déchets,
- La réalisation et l'exécution de projets,
- L'assistance aux communes et groupes de communes dans le domaine de la gestion des déchets ;
- La gestion des filières.
- La promotion de partenariat entre les intervenants publics et privés,
- La participation à la recherche de financement.

Le site actuel de l'ANGed et à travers la présentation des missions et attributions de celle-ci se focalise essentiellement sur :

- Le développement et le renforcement d'une infrastructure adéquate pour le traitement des déchets
- L'assistance aux communes et aux industriels
- Le lancement des filières de collecte, de recyclage et de valorisation
- Le développement d'un cadre propice pour la participation du secteur privé et pour la création d'emploi

Cette évolution entre les missions de l'ANGed et celles qui apparaissent aujourd'hui au niveau de son site web traduisent l'adaptation que l'ANGed était amenée à réaliser au cours de ces dernières années dans un paysage institutionnel assez large et multiple en matière de gestion des déchets en se focalisant sur certains aspects qui sont devenus les spécificités de l'ANGed.

Il apparaît ainsi suite à cet exposé que le cadre institutionnel dans le domaine de la gestion des déchets y compris les déchets managers, est aujourd'hui assez large avec de multiples intervenants dont les missions et les prérogatives apparaissent des fois chevauchées sans que des dispositifs de coordinations soient prévus, laissant ainsi la place aux interprétations, qui ont été souvent sujettes à des volontés politiques variables d'une période à une autre.

En termes de gouvernance, il est également à signaler que le contrôle des infractions dans le domaine de la gestion des déchets demeure peu développé. En effet et sur le plan local et malgré le renforcement juridique relatif aux infractions aux règlements d'hygiène et le lancement d'un nouveau corps de contrôle municipal, les interventions dans ce sens restent assez discrètes et rarement pérennisées dans le temps.

Aussi le suivi et bien qu'il soit réglementé à tous les niveaux depuis le national jusqu'au local, demeure peu performant et ce à cause de l'absence de mécanismes et d'outils adéquats et adaptés aux spécificités des acteurs.

La participation de la population

Le citoyen, qu'il soit responsable d'un ménage ou d'une entreprise, deuxième principal acteur dans la gestion des déchets, à priori en partenariat étroite avec la commune, n'assume pas aujourd'hui pleinement son rôle dans ce domaine et se contente souvent de rejeter la responsabilité totale de la gestion des déchets sur les pouvoirs communaux. La relation conflictuelle développée entre le citoyen et les pouvoirs locaux depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, du fait de l'absence totale de citoyenneté et de démocratie locale n'a pas favorisé l'émergence d'un partenariat réel entre la population et la commune au niveau de la gestion des déchets.

L'implication et le rôle du secteur privé

Bien que la réglementation favorise l'implication du secteur privé dans la gestion des déchets, la participation de celui-ci demeure limitée en Tunisie, elle demeure en dessous de 10% des déchets collectés. La présence des entreprises privées dans les opérations de collecte, de transport et de balayage est de ce fait très limitée ; les relations souvent conflictuelles entre le secteur privé et l'administration communale entravent une implication plus importante du secteur privé dans la gestion des déchets.

Au contraire les entreprises privées sont largement présentes dans les opérations de recyclage et de valorisation des déchets. Dans ce domaine, il y a lieu également à remarquer que le secteur informel demeure largement prépondérant exerçant dans des conditions souvent précaires particulièrement dans les opérations de tri au niveau de certains points de collecte et de dépôt des déchets.

Pour ce qui est de la gestion des décharges contrôlées, celle-ci sont gérées exclusivement par le secteur privé à travers des procédures contractuelles avec l'ANGed. Seulement le niveau élevé d'implication de l'ANGed dans les choix technologiques et de réalisation des investissements dans la décharge ainsi que la durée contractuelle d'exploitation limitée à 5 ans réduisent considérablement le niveau d'implication du secteur privé dans le développement de la gestion de la décharge.

Place, activités et dimension du secteur informel

Le secteur informel dans le domaine de la gestion des déchets est relativement important et varié en Tunisie. Il intervient, toutefois, essentiellement au niveau de la récupération et la transformation artisanale de déchets valorisables à tous les maillons de la chaîne des déchets depuis la collecte aux portes des ménages et des producteurs jusqu'à la collecte au niveau des décharges sauvages et contrôlées.

Les barbechas tel qu'ils sont appelés en Tunisie, exercent leurs activités soit de manière permanente soit épisodiquement ; ils sont évalués à plusieurs milliers. Leur nombre paraît en augmentation au cours de ces dernières années, ils ne disposent généralement d'aucune couverture sociale. La plupart d'entre eux et plus particulièrement les vieux et les femmes vivent dans des conditions de grande précarité.

3.5 LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU GISEMENT DES DECHETS, QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT

La loi sur des déchets de 1996 définit les déchets comme toutes substances et objets dont le détenteur se défait ou a l'intention de s'en débarrasser ou dont il a l'obligation de se débarrasser ou d'éliminer en vertu des dispositions de la présente loi. Également et au niveau de l'article 16 de la présente loi, les déchets sont classés selon leur origine en déchets ménagers et déchets industriels et selon leurs caractéristiques en déchets dangereux, déchets non dangereux et déchets inertes. À signaler que cette loi n'apporte pas une définition précise des déchets ménagers et assimilés, d'où le besoin de catégoriser les déchets produits en Tunisie de manière rigoureuse et précise à l'instar du catalogue européen dans le domaine.

Durant les dernières décennies, la Tunisie a vécu un développement démographique et socioéconomique assez soutenu tout en étant variable et mitigé. Ce développement a entraîné surtout une forte croissance urbaine et une transformation importante du niveau de vie de la population. Le changement des modes de consommation qui a suivi s'est traduit par une augmentation de la quantité des déchets produits et une diversification des qualités correspondantes.

Devant l'absence d'un mécanisme de production, de collecte et d'analyse des données et des informations relatives à la génération, collecte, traitement des déchets, nos connaissances sur les quantités et qualités des déchets ménagers et assimilés demeurent très approximatives. Toutes les stratégies et programmes d'investissement dans le domaine de la gestion des déchets ont été basés sur des estimations des quantités et des compositions des DMA. Cette situation a des impacts négatifs sur les capacités et modalités de gestion des infrastructures, notamment les décharges contrôlées qui se trouvent souvent saturées avant les échéances prévisionnelles dans les études. Le volume et la qualité des sous-produits des décharges (lixiviats et biogaz) ont été aussi mal-estimés, d'où les planifications ultérieures des installations de traitement des lixiviats.

Il est toutefois à noter que les données proposées varient souvent d'un document à l'autre, Les seules données précises et fiables sont celles relatives aux quantités de déchets solides toutes catégories acheminées vers les décharges contrôlées. La production de déchets demeure de cette manière imprécise, elle varie toutefois de 2.4 à 2.8 Millions de Tonnes /an.

Pour ce qui est de la caractérisation des déchets, plusieurs analyses ont été menées de manière occasionnelle tout en étant basées sur des approches et techniques variables, ce qui entrave les comparaisons dans le temps et dans l'espace. La composition publiée par l'ANGED figure dans le tableau de la page 3 du chapitre 1.

Certaines études ont également mis en évidence une variation notable dans la production de déchets par habitant ainsi que dans la composition d'une région à une autre. Généralement les régions du littoral et plus particulièrement en milieu urbain sont plus productrices en déchets avec souvent des parts plus élevées en matériaux valorisables comme le plastique et le carton.

La situation actuelle est caractérisée par l'absence de dispositifs de quantification et d'analyse des déchets, aussi bien à l'échelle nationale qu'au sein des communes. Les données disponibles en la matière ne sont que des estimations ponctuelles menées dans le cadre d'études ou de travaux universitaires et qui sont utilisés ultérieurement et de manière répétitive dans l'ensemble des projets et des travaux et pour toutes les régions du pays. Aujourd'hui seule la quantité des déchets acheminée vers les décharges contrôlées est connue à travers le pesage. Toutefois, ces déchets acheminés ne correspondent pas forcément aux déchets produits.

Une étude sur le développement d'un système d'information sur les déchets SID a été réalisée en 2006 et qui a proposé un dispositif de production de données fiables, homogènes, standardisées et surtout continues et périodiques dans les différents domaines de la gestion des déchets. Ce dispositif permettrait de collecter, stocker et traiter les données, ainsi que d'élaborer des produits statistiques et leur diffusion. Cette étude, qui n'a pas été concrétisée à ce jour, a proposé également des éléments d'appui au fonctionnement du système d'information, à savoir la classification des déchets, la caractérisation des inputs du SID, ainsi que la définition du cadre juridique et institutionnel du système d'information.

Au cours de la prochaine période, il est important de faire du développement des systèmes d'informations sur les déchets au sein des différentes communes l'une des priorités de la GDM. Le développement de partenariats avec les départements universitaires constitueraient dans ce domaine un appui considérable pour les communes.

3.6 LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur la consommation.

Bien que la réduction des déchets à la source constitue l'objectif premier de la gestion des déchets, tel que mentionné dans la loi 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination ; il n'existe en Tunisie pratiquement aucune vision ni programme dans ce sens.

Les quantités des déchets ne cessent d'augmenter. Les estimations faites sur la production spécifique des déchets ménagers ont quasiment doublé entre les années 90 à nos jours en passant de 0.6 à plus qu'un kg/hab./Jour. Selon une étude de la Banque Mondiale menée en 2012, l'évolution du volume de déchets serait de 3 %/an, particulièrement en zone urbaine.

L'augmentation des quantités des déchets a été amplifiée par nos modes de production et de consommation avec une dimension de gaspillage significative particulièrement pour certains produits. Cette évolution est toutefois variable d'une couche sociale à une autre. Il est à constater qu'après la dégradation de la situation économique et sociale des dernières années, et l'affaiblissement du pouvoir d'achat des tunisiens, la production des déchets semble, d'après les appréciations de certains professionnels de la collecte, baisser, notamment dans les zones défavorisées des villes.

Hormis la réduction volontaire de l'utilisation des sacs en plastique dans les centres commerciaux annoncée il y a quelques temps, aucune mesure préventive n'a été instaurée en vue de réduire le volume des déchets.

Au niveau de la production, des programmes et projets visant l'amélioration des performances environnementales des entreprises industrielles ont été lancés, tels que les projets de mise à niveau environnementales ou les programmes de certification environnementale. Toutefois, leur impact sur la quantité et la nocivité des déchets produits reste non significatif.

Il y a lieu d'identifier le potentiel de prévention des déchets et mettre en place les mesures et mécanismes nécessaires de mise en œuvre. Pour cela, il est recommandé de concevoir et de mettre en œuvre à travers des activités pilotes un programme national de réduction de la production des déchets ménagers en travaillant simultanément sur les modes de consommation et de production.

3.7 LA PERFORMANCE TECHNIQUE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

Le tri

Le tri sélectif des déchets représente un maillon de la chaîne de gestion des déchets nécessaire pour le recyclage et la valorisation des matières contenues dans les déchets. Le tri se fait à la source au niveau des producteurs des déchets et peut avoir différentes formes et impliquer différents acteurs.

En Tunisie, les déchets ménagers et assimilés sont caractérisés par la dominance de la fraction organique qui peut dépasser les 60% de la masse des déchets. Cette fraction, qui est communément valorisable que ce soit par compostage ou biométhanisation, est à la source des principaux problèmes liés à leur mise en décharge par la génération des sous-produits, à savoir le lixiviat et le biogaz. Les autres fractions existantes dans les poubelles sont les matières plastiques et les papiers et cartons, qui représentent ensemble entre 21 et 25% de la masse des déchets. Il s'agit de matières recyclables, pour lesquels une industrie de recyclage s'est bien développée en Tunisie. Le reste de la poubelle est une composition de différentes petites fractions de matières recyclables (métaux, textile, verres, ...) ou de matières inertes et en partie dangereuse (piles, médicaments, aérosols, ...). Cette composition tend vers plus de matériaux d'emballage et moins de matières organiques.

Le tri à la source se fait en Tunisie par plusieurs voies :

- Le secteur informel qui domine la scène par la présence des milliers de chiffonniers, dits barbecha, dans les rues et qui s'approvisionnent des matières recyclables auprès des producteurs des déchets ou en fouillant dans les conteneurs et poubelles des rues. Les matières collectées par les barbechas sont assez variées depuis les cartons et les plastiques jusqu'aux métaux et ce en fonction de la conjoncture du marché de recyclage. Les chiffonniers assurent la collecte d'une grande partie des emballages, notamment les bouteilles en plastiques, qui sont acheminés vers la filière eco-lef.
- Les collecteurs agréés par l'ANGed, dans le cadre de la filière de récupération des emballages plastiques Eco-Lef, et qui collectent les emballages plastiques (films et bouteilles) et les canettes métalliques. On compte actuellement environ 350 entreprises qui disposent des cahiers des charges pour la collecte, transport et recyclage des plastiques. Ces collecteurs sont généralement conventionnés avec les producteurs des déchets recyclables, mais ils rachètent également les matières collectées auprès des barbechas.
- Les projets de tri à la source lancés par les communes ou les associations dans quelques quartiers. Il s'agit en général des projets financés par la coopération internationale avec comme objectifs d'initier le tri dans les ménages et de renforcer la sensibilisation des habitants pour mieux gérer leurs déchets.

Pratiquement, tous ces projets pilotes sont des réalisations ponctuelles dans le temps et dans l'espace qui n'ont pas été généralisées et qui finissent par l'abandon dès que le financement extérieur prend fin. Ces actions pilotes menées ne s'intègrent pas dans la logique globale systémique relative à une gestion intégrée des déchets.

Les principales défaillances à signaler sont la faible implication des populations et l'issue aléatoire des produits triés dont la place dans le marché des déchets et de la valorisation n'est ni programmée, ni organisée.

La fragmentation institutionnelle des responsabilités de la gestion des déchets entre les communes et l'ANGed, a fait que les communes ne sont pas motivées par ce genre d'expériences ; elles jugent que le tri est situé en dehors de leurs missions, particulièrement sa phase post tri, relative à la valorisation des produits du tri.

Cette situation fait que les taux de recyclage, quoique non connus vu l'intervention du secteur informel, restent encore trop faibles par rapport au potentiel dans les déchets ménagers et assimilés.

La question du tri doit être placée dans une logique globale de la gestion des déchets tout en impliquant les communes de manière substantielle dans ce maillon important de la chaîne des déchets. Les efforts de tri doivent être stimulés par des mécanismes réglementaires et d'incitations financières.

La pré-collecte/ la collecte/ le transport

L'enlèvement des déchets ménagers et assimilés se compose des trois opérations suivantes :

- La pré-collecte (les modalités de présentation de déchets par les habitants),
- La collecte (opération de ramassage à proprement dit) et
- Le transport (acheminement vers les installations de traitement) des déchets ménagers.

Deux modes de collecte dominent le système d'enlèvement des déchets, à savoir :

- Le porte-à-porte avec des poubelles individuelles acquises et utilisées par les ménages. Les communes utilisent des tracteurs ou camions à benne basculante pour vider ces contenants, qui ne sont généralement pas standardisés et qui varient entre les seaux, les sacs et même parfois en vrac.
- L'apport volontaire : Ce mode qui se base sur des conteneurs collectifs et des camions à benne tasseuse, s'est étendu pendant les 2 dernières décennies, pour occuper la première place dans la plupart des moyennes et grandes communes. Il représente des performances beaucoup plus élevées que le porte à porte, toutefois, il a montré des faiblesses considérables en matière de propreté, puisque les conteneurs placés sur les rues sont souvent mal utilisés par les communes et par les ménages, et se transforment rapidement en une source de nuisance.

On ne dispose généralement pas de données ni sur les taux de couverture des activités de collecte des déchets ménagers et assimilés, ni sur le taux de collecte. Ceci étant, un contraste est observé entre le milieu urbain et le milieu rural. Avant la nouvelle restructuration administrative et la communalisation de tout le territoire, les zones rurales étaient dépourvues d'un système d'enlèvement des déchets, à l'exception des zones qui sont érigées en conseils ruraux. Aujourd'hui tout le territoire est communalisé, mais les nouvelles communes et les communes qui ont subi des extensions, ne sont pas encore en mesure d'assurer le système d'enlèvement des déchets dans ces villages et zones péri-urbaines.

Plusieurs études ont indiqué que la couverture des services de collecte des déchets concerne 90 à 95 % des populations dans les zones urbaines. Le taux de collecte dans les zones communales desservies est de l'ordre de 80%. Le manque de prestation a généré un état de non-propreté visible dans nos espaces urbains. Il est souvent compensé par des campagnes de propreté, organisées régulièrement par les communes ou par les initiatives de la société civile.

Des investissements consistants ont été alloués aux communes pour le renforcement de leurs moyens matériels en matière de propreté. Il s'agit notamment des marchés groupés que la Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales effectue au profit des communes pour l'acquisition des engins et du matériel de propreté. Les deux derniers marchés (2016-2017 : 65MDT-400engins et 2018-2019 : 90 MDT-533 engins) ont fait bénéficier toutes les communes tunisiennes. Cependant, ces acquisitions ne reflètent pas toujours les vrais besoins des communes que ce soit en nature ou en volume.

Aujourd'hui, on compte environ 1200 engins de propreté qui sont en activité dans les communes tunisiennes et presque autant, en panne, stockés dans les parcs municipaux. Cette situation est dû, non seulement, à la non-adaptation des ateliers municipaux à l'entretien et la maintenance des engins, mais aussi, à un mode de gestion publique souvent assez compliqué et lourd en matière de maintenance et de réparation. Ajouter à cela les capacités humaines communales qui demeurent assez limitées.

Face à cette situation, les communes tunisiennes ont tendance à déléguer une partie du service de gestion des déchets au secteur privé. Cette expérience qui date depuis des dizaines d'années n'est toujours pas satisfaisante, du côté de la commune ainsi que du côté du secteur privé. Les problèmes rencontrés ont souvent trait aux modalités de passation, de contractualisation et de suivi des marchés stipulés par les cahiers des charges.

Certaines communes ont adopté et instauré l'approche scientifique de planification de la gestion des déchets par l'élaboration des plans communaux de gestion des déchets PCGD, considérés comme un instrument privilégié de planification et de mise en œuvre de l'optimisation du service de collecte et de transport des déchets municipaux. Les PCGD réalisés dans une trentaine de communes ont révélé dans le cadre d'un diagnostic approfondi des problèmes et insuffisances dans les services de propreté, qui sont redondants dans la majorité des communes, et qui tournent autour des quatre aspects traités, à savoir les insuffisances techniques, organisationnelles et de gestion des ressources humaines, financier et de maîtrise des coûts de la gestion des déchets et des problèmes de communication interne et externe.

Dorénavant, nous devons placer la propreté comme composante principale et déterminante du développement socioéconomique en Tunisie. La propreté des villes doit constituer l'une des priorités nationales de la Tunisie, dont le développement socioéconomique dépend. Une stratégie efficace de collecte et de gestion des déchets ménagers est à concevoir et à mettre en place, non seulement dans les agglomérations urbaines, mais aussi en milieu rural.

La participation du secteur privé doit être renforcée en développant les conditions d'un partenariat efficace et performant entre la commune et le privé afin que ce binôme constitue le fer de lance de la collecte des déchets et de la propreté. Ce cadre de partenariat encouragerait les entreprises privées à investir dans le matériel et les technologies modernes et efficaces de GDMA.

La valorisation

Malgré le fort potentiel de valorisation, la quasi-totalité des déchets ménagers et assimilés collectés sont acheminés vers les dépotoirs et les décharges contrôlées sans aucun traitement. Bien que la loi ait mis l'accent sur la valorisation et l'acheminement vers les décharges que des déchets ultimes non valorisables, dans la pratique, aucune mesure considérable n'a vu le jour jusqu'à aujourd'hui pour les différents modes de valorisation : le recyclage pour obtenir des produits du même matériel, la valorisation organique pour produire du compost, et la valorisation énergétique pour récupérer de l'énergie des déchets, que ce soit par biométhanisation ou incinération.

En matière de compostage, il existait quelques projets et initiatives pilotes qui n'ont pas été capitalisés. La principale contrainte technique réside dans l'absence de tri à la source des matières organiques. Cette situation a conduit à tester la bio-stabilisation des déchets sans tri afin de produire un compost non propre et par conséquent non approprié pour une large gamme de besoin agricole, mais seulement pour réduire les nuisances de mise en décharge de la matière organique. Le taux de compostage n'a pas dépassé à l'heure actuelle 0.5% des déchets ménagers assimilés.

En matière de valorisation énergétique, la biométhanisation n'est pas encore connue, ni reconnue comme alternative à la mise en décharge des déchets. Une expérience unique et isolée a été faite au niveau du marché de gros pour la biométhanisation des déchets organiques des marchés a été abandonné avant même de l'évaluer techniquement. Des conflits institutionnels et de propriété en étaient la cause. L'incinération ou le co-processing dans les cimenteries n'est pas faisable pour nos déchets ménagers bruts, qui sont trop humide. Un traitement adéquat serait nécessaire pour rehausser le pouvoir calorifique à un niveau économiquement acceptable et produire une matière substituant les énergies fossiles (RDF).

Il est à noter que le développement de la valorisation et du recyclage est conditionné par l'existence des marchés des produits gagnés. Ces marchés, s'ils n'existent pas, doivent être stimulés par des mesures réglementaires et des instruments financiers.

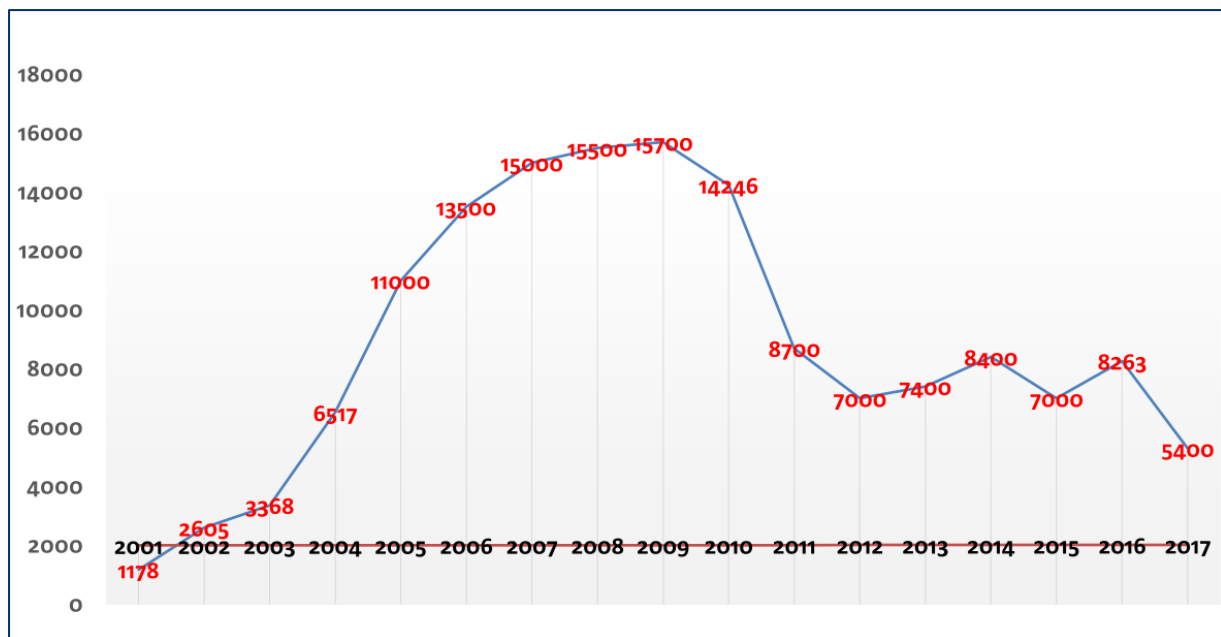
Le ministère chargé de l'environnement a récemment préparé une stratégie de traitement des déchets ménagers et assimilés⁶ bruts ayant comme objectifs le traitement mécano-biologique des DMA et la transformation des décharges contrôlées (existantes et planifiées) en des centres de traitement TMB et d'enfouissement. Un plan d'action a été établi pour les décharges existantes ; le démarrage de sa mise en œuvre est prévu à court terme, sans avoir encore trouvé des solutions durables pour les questions institutionnelles et de financement. Les modalités de participation du secteur privé ont été retenues pour la concession et ou le PPP.⁷

Le recyclage des fractions recyclables reste encore faible et loin du potentiel existant dans nos déchets ménagers et assimilés. Malgré le développement des filières pour la gestion de certains types, tel que le système Eco-Lef pour la récupération des emballages usagés, les taux de recyclage n'ont pas évolué, ils ont même baissé, si on ne tient compte que des chiffres officiels gérés par le système public. A signaler que le secteur est caractérisé par la prédominance de sa composante informelle.

Le pic des quantités des emballages plastiques et métalliques récupérées par le système Eco-Lef a été atteint au cours de l'année 2009 s'élevant à 15 700 Tonnes très en dessous du potentiel récupérable. Depuis cette quantité n'a fait que chuter traduisant les limites du fonctionnement institutionnel et financière du système mis en place. L'évolution de la performance de ce système se présente comme suit :

⁶ Atelier de présentation de la stratégie de traitement des déchets ménagers et assimilés, MALE 13/04/2017

⁷ Conseil ministériel du 26 novembre 2016



Il convient de constater que, en dehors des grands principes énoncés par la loi n°96-41, il n'existe pas actuellement de stratégie claire en termes de développement de filières, ni d'objectifs en termes de réalisation ou de taux de valorisation à atteindre.

La mise en décharge

La mise en décharge était toujours l'option adoptée pour l'évacuation des déchets ménagers. Les communes avaient aménagé des décharges municipales aux alentours de leurs périmètres communaux, qui se sont transformés en dépotoir à ciel ouvert avec des problèmes sanitaires et environnementaux. Le premier programme de gestion des déchets PRONAGES venait au début des années 1990 pour résoudre ce problème par la fermeture des décharges municipales et leur remplacement par des décharges contrôlées. Ce programme est censé créer des décharges régionales à raison d'une décharge par gouvernorat et fermer plus que 400 décharges municipales. La mise en place de ce programme a démarré fin 1990 par la réalisation de la première décharge contrôlée de Jebel Chakir pour le grand Tunis, d'autres décharges ont été ouvertes pendant les années 2000.

Ce programme n'a pas été achevé à ce jour puisqu'une bonne partie des communes tunisiennes déversent encore leurs déchets dans des dépotoirs sauvages, à savoir les communes situées dans les gouvernorats de Siliana, Le Kef, Béja, Jendouba, Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa, Kébili, Tataouine et Mahdia.

La promulgation de la loi cadre sur la gestion des déchets et leur contrôle en 1996 n'a pas apporté de modification dans les modalités de gestion des décharges et par conséquent dans le PRONAGES et ce malgré les nouveaux principes qu'elle véhicule, notamment, celui de la réservation des décharges uniquement pour les déchets ultimes non valorisables.

L'ANGed est chargée de la planification, construction et gestion des décharges contrôlées. L'exploitation des décharges est confiée au secteur privé, sur la base d'un marché de service. Les réalisations de ce programme sont résumées dans le site web de l'ANGed et réparties de la manière suivante selon les plans quinquennaux de développement :

- Projets réalisés durant le 9ème Plan (1997-2001) :
 - **5** décharges contrôlées dans le Grand Tunis et les villes de la vallée de Medjerda (Béja, Jendouba, Siliana et Medjez El Bab), d'un coût total d'environ **15 millions** de dinars.
 - Entrée en exploitation: 1999.

- Quantités des déchets transférés vers les décharges contrôlées : environ 750 milles tonnes par an.
- Pourcentage des déchets enfouis : 40% de la quantité totale
- Projets réalisés durant le 10ème Plan (2002-2006) :
 - 9 décharges contrôlées et 45 centres de transfert dans les gouvernorats de Bizerte, Nabeul, Sousse, Monastir, Kairouan, Sfax, Gabes, Médenine et l'île de Djerba, d'un coût total d'environ 70 millions de dinars.
 - Entrée en exploitation: 2007-2009.
 - Quantités des déchets transférés vers les décharges contrôlées : environ 800 milles tonnes par an.
 - Pourcentage des déchets enfouis : 85% de la quantité totale
- Projets réalisés durant le 11ème Plan (2007-2011) :
 - 10 décharges contrôlées et les centres de transfert y afférents dans Le Grand Tunis et les gouvernorats de Zaghouan, Mahdia, Tozeur, Sidi Bouzid, Gafsa, Kasserine, Béja, Jendouba, Le Kef, Siliana et les îles de Kerkennah, d'un coût total d'environ 72 millions de dinars ;
 - Quantités des déchets transférés vers les décharges contrôlées : environ 500 milles tonnes par an.
 - Pourcentage des déchets enfouis vers la fin du Plan : 93% de la quantité totale

Il est à remarquer que plusieurs de ces activités annoncées n'ont pas été réalisées jusqu'à nos jours.

La situation actuelle est caractérisée par une dégradation généralisée du système de la mise en décharge. De nombreux problèmes techniques et environnementaux sont observés dans la plupart des décharges en exploitation. Certaines décharges ont été même fermées suite aux protestations des populations riveraines (Djerba, Monastir et Kerkennah). Les capacités de la plupart des décharges ont été épuisées avant échéance et des extensions ont été faites à la hâte. Le problème des lixiviats, sous-estimés lors de la phase des études, persiste encore, même après avoir investi dans des stations de traitement des lixiviats, trop chères et non adaptées à la nature et au volume des rejets des décharges. Les gaz des décharges sont captés et torchés sans aucune valorisation énergétique, par contrainte d'une obligation contractuelle suite à leur vente dans le cadre du mécanisme MDP.

Ces problèmes ont fait que les décharges sont loin d'être considérées comme contrôlées. Ils ont des répercussions sur les durées d'attentes des camions de collecte pour vider les déchets. L'image des décharges contrôlées a été tellement affectée que leur acceptation par les populations devient très difficile.

Il est recommandé de revisiter le programme de développement des décharges pour déchets ménagers, faire évoluer celles en exploitation vers des centres de traitement et fermer et réhabiliter celles qui sont sauvages. Des restrictions réglementaires, techniques et ou financières devront être prises pour limiter la mise en décharge des déchets valorisables. Les infrastructures de traitement des déchets à développer devraient être adéquates aux volumes et natures des déchets ménagers. Il y a lieu de prioriser les régions démunies de décharges contrôlées.

3.8 LES MOYENS DE LA GESTION DES DECHETS

Moyens humains

La gestion des déchets est un service municipal qui s'est développé rapidement en réponse à un développement socio-économique et démographique et à des exigences environnementales et sociales de plus en plus vigoureuses. Ce développement n'a pas été suivi par un développement des capacités humaines des communes. Les communes ont généralement un effectif pour la propreté assez important, mais peu ou non qualifié pour assurer les tâches qui leur incombent. Une grande partie des ouvriers de propreté sont illettrés ou ont un niveau primaire. Le service propreté de la commune est souvent la destination du personnel communal ayant des difficultés sociales. Malgré le nombre relativement élevé des ouvriers, les moyens sont souvent jugés faibles par les communes. A la tête du service de la propreté, on trouve un technicien ou dans les meilleurs des cas un ingénieur ou gestionnaire, qui traite directement avec les chefs d'équipes et parfois avec les ouvriers. Certaines communes bénéficient de l'offre de formation que les organismes d'appui centraux offrent. La formation est orientée essentiellement aux cadres ; les ouvriers n'en profitent pratiquement pas sauf quelques expériences limitées.

Avec ce taux d'encadrement très faible, et un personnel peu qualifié et non formé, la productivité reste assez faible en comparaison avec le secteur privé.

Des efforts ont été effectués et d'autres mesures sont planifiées pour renforcer les capacités humaines des communes. Toutefois, la gestion des déchets devient de plus en plus complexe et exigeante sur les plans, scientifiques, technologiques et de management. Le développement des compétences s'est concentré sur le niveau central ; l'ANGed, en l'occurrence, compte des centaines d'ingénieurs bien qualifiés.

Le secteur privé n'a pas aussi investi dans les ressources humaines. Les cahiers des charges pour la délégation de la collecte et transport des déchets ménagers orientés vers les moyens ne laissent pas souvent de marges d'innovation pour les entreprises. Le recyclage et la valorisation, bien qu'ils soient à fort potentiel d'investissement et d'innovation, n'ont pas évolué en une véritable industrie, à l'instar des autres pays industrialisés.

Le secteur de la gestion des déchets doit être professionnalisé en créant des cursus d'enseignement et de formation professionnelle et en développant un statut spécial du personnel de la gestion des déchets. Des compétences communales sont à développer à toutes les échelles et toutes les catégories (Cadres, Technicien supérieur, chauffeurs, ouvriers qualifiés...)

Moyens matériels

Durant les deux dernières décennies, le parc engins des municipalités a évolué d'une manière significative. Alors qu'en 2004, 70% de la collecte se faisait avec les tracteurs agricoles, aujourd'hui environ 70% des déchets ménagers et assimilés sont collectés par des camions à benne tasseuses. Le nombre d'engins ne cessent d'augmenter, et le parc se modernise. Néanmoins, cette modernisation est souvent handicapée par un service communal de maintenance et d'entretien assez limité, d'où le grand nombre d'engins qui se trouvent en panne dans les parcs municipaux.

Les camions à benne tasseuses sont essentiellement utilisés en combinaison avec les conteneurs collectifs. Le nombre de conteneurs a aussi évolué d'une manière remarquable. Le paysage de nos rues est généralement caractérisé par un nombre remarquable de conteneurs souvent souillés et qui débordent de déchets constituant un petit dépôt de déchets.

En ce qui concerne le transfert des déchets, l'ANGed a investi dans les camions ampli-roll et les caissons pour les mettre à la disposition des exploitants privés qui assurent le transfert des déchets des centres de transfert vers les décharges contrôlées. Les décharges sont également bien équipées d'engins de mise en décharge et de compactage.

Depuis quelques années, ces investissements sont réalisés par le secteur privé et sont inclus dans les marchés de délégation de l'exploitation des centres de transfert et de décharges contrôlées au privé.

Le secteur privé (collecteurs/ Transporteurs des DMA, Gestionnaires des installations de traitement et de recyclage, ...) a aussi renforcé son parc matériel, en fonction de la demande du marché.

Il est recommandé de mettre à niveau les parcs municipaux pour répondre mieux aux besoins d'entretien et maintenance des engins, et d'adapter les moyens matériels aux besoins réels et au contexte urbain des communes.

Infrastructures

Les infrastructures communales, dédiées à la gestion des déchets ménagers et assimilés se limitent, en général, aux parcs municipaux, et les décharges municipales sauvages, pour les communes qui ne disposent pas encore de décharges contrôlées. La gestion des parcs municipaux ne s'est pas développée avec l'évolution de la flotte des engins dans les municipalités. Il s'agit souvent d'un lieu de stockage des engins, combiné avec un atelier pour les petites réparations et d'un local de stockage des pièces de rechange et des outils. Les décharges municipales sont des dépotoirs situés en général dans des terrains non utilisés (Ancienne Carrière, Sebka, au bord des oueds, ...) pas loin de la municipalité.

Depuis sa création en 2005, l'ANGed continue à construire et à gérer les centres de transfert et les décharges contrôlées dans le cadre du PRONAGDES. Actuellement on compte 13 installations de décharges dont 3 sont en arrêt, et une cinquantaine de centres de transfert y afférents. Aucun traitement préalable ne se fait actuellement aux déchets avant leur mise en décharge. Ces installations sont équipées par des stations de traitement des lixiviats et des systèmes de torchage des biogaz.

L'ANGed gère également les points Eco-Lef ; ce sont des centres (souvent les locaux sont mis à la disposition par la commune) pour la collecte des matières plastiques et autres emballages usagers. Les points sont équipés par des presses à balle pour compacter les matières avant leur expédition vers le recyclage. Le nombre de points Eco-Lef gérés par l'ANGed s'est réduit pendant les dernières années de plus que 300 à 65 points ; plusieurs points ont fermé, d'autres ont été cédés à des entreprises privées.

Le secteur privé de gestion des déchets investit de plus en plus dans les installations de tri et de recyclage. Vu l'absence d'un système organisé de tri sélectif des déchets, le secteur est confronté à des contraintes d'approvisionnement. Aujourd'hui, c'est majoritairement le secteur informel qui y est actif.

3.9 LA PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GDMA

La connaissance des coûts liés aux déchets et à leur gestion est fragmentaire et approximative. Il n'existe pas encore de système de comptabilité analytique des coûts, ni dans les communes (ramassage et transport) ni à l'ANGed (construction et exploitation des centres de transfert et des décharges contrôlées).

Le financement de la gestion des DMA dépend des modes et des techniques de gestion sur la toute la chaîne de valeur. Aujourd'hui, il existe en Tunisie deux systèmes parallèles : Celui des municipalités et celui de l'Etat, géré à travers l'ANGed.

Le système de financement municipal est basé sur les ressources générales du budget. Selon les estimations de l'année 2017, en moyenne nationale de l'ensemble des municipalités le coût d'exploitation (investissement non compris) du service déchets représente environ le tiers du titre I du budget des municipalités et près de 54% des recettes propres.

En moyenne nationale, les revenus des taxes locales (notamment la Taxe sur les immeubles bâtis TIB) ne couvrent à peine que 17,5% des charges d'exploitation du service municipal de gestion des déchets. Ceci est dû au faible rendement des taxes locales (12% en moyenne nationale). Remarquons qu'un taux de recouvrement moyen de 60% permettrait de couvrir toutes les charges municipales liées au service déchets.

L'ensemble des recettes de la TIB et de la TH (taxe hôtelière) collectées en 2017 représentent à peine 25,4% des dépenses totales d'exploitation du service municipal des déchets. Si ces dépenses devaient être couvertes par les revenus des taxes municipales (TIB et TH), le déficit de recouvrement serait de 175,5 MDT pour l'ensemble des communes.

Au niveau local, le coût de la prestation de service assurée par le secteur privé est généralement inférieur à celui de la gestion en régie. Les expériences en Tunisie montrent que le différentiel de coût peut atteindre jusqu'à 30% à 40%.

Il n'existe pas de redevance liée au service municipal de gestion des déchets. A juste titre, le nouveau code des collectivités locales (mai 2018, Art. 137) accorde aux collectivités locales la possibilité d'administrer différents types de redevances et droits « au titre d'exploitation ou de service ou d'autorisation ».

Une comparaison internationale permet de classer la Tunisie dans la moyenne des pays à revenu moyen élevé (figure 2). Aussi bien en termes de taux de desserte et de génération des déchets par habitant, qu'en termes de coût de gestion des déchets.

Figure 1 : Coûts de la gestion des déchets ménagers : Quelques Comparaisons

	LOW INCOME COUNTRIES	LOWER MIDDLE INCOME	UPPER MIDDLE INCOME	Tunisie 2017	HIGH INCOME COUNTRIES
Income (GNI/capita) 2006 US\$	< 876	876-3 465	3 466-10 725	8000	> 10 725
Waste generation (kg/cap/yr)	220	290	420	391 communal 274 national	780
Collection coverage (percent of households served)	43%	68%	85%	82% Communal 54% Total	98%
Cost of Collection and Disposal (USD/tonne)					
Collection	20-50	30-75	40-91	99 - 121	85-251
Sanitary landfill	10-30	15-40	25-65	19	40-100
Open dumping	2-8	3-10	NA	NA	NA
Composting	5-30	oct-40	20-75	-	35-90
Waste-to-energy incineration	NA	40-100	60-150	-	70-200
Anaerobic digestion	NA	20-80	50-100	-	65-150

Source: UNEP-ISWA (2015). *Global Waste Management Outlook*. Page 209.

La réflexion sur le coût et le financement de la GDS doit s'insérer dans une vision plus large économique et environnementale : inclure les coûts de dégradation de l'environnement et la valeur économique des déchets. En effet, les déchets sont des matières qui ont une valeur économique. L'estimation de la valeur économique des déchets est nécessaire, car elle doit entrer en ligne de compte lors des évaluations économiques des différentes solutions de valorisation et de traitement. Cette approche n'est pas encore prise en charge dans le système de gestion des déchets en Tunisie.

L'Etat demeure le principal financeur de la gestion des déchets en Tunisie : 80% du coût d'investissement et d'exploitation des CT et CET, en plus de la dotation budgétaire globale transférée aux communes (à travers le FCCL et les subventions d'investissement de la CPSCCL).

Les systèmes publics de récupération et de recyclage de certains matériaux, appelés filières (par exemple EcoLef pour les emballages usagés, EcoZit pour les huiles lubrifiantes usagées) mis en place par l'Etat, sont globalement déficitaires. Ils sont financés à travers le budget de l'Etat, par le biais de la taxe de protection de l'environnement. Un tel système de financement, s'est avéré peu efficace. Il devrait être remplacé par des mécanismes basés sur le principe de producteur récupérateur (article 9 de la Loi 96-41) et celui de la responsabilité élargie du producteur.

Le coût de gestion des DMA va s'accroître inévitablement. Les solutions actuelles, comme les pratiques internationales le montrent, céderont la place à un mode de gestion plus sophistiqué, et plus coûteux (collecte sélective, traitement, valorisation ...). C'est en fait une véritable activité économique que se crée autour des déchets.

3.10 LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA GDMA

Les lacunes observées en matière de collecte des déchets ménagers et de propreté en milieu urbain dans la quasi-totalité des villes tunisiennes créent souvent des conditions d'insalubrité plus ou moins prononcées d'un quartier à l'autre. Ces conditions dégradent substantiellement le cadre de vie et entravent sérieusement le développement de multiples activités socioéconomiques. Dans certains pays africains et asiatiques il a été démontré dans le cadre d'étude menées par la Banque Mondiale dans ce domaine que la dégradation du cadre de vie en milieux urbains pouvaient faire perdre aux villes concernées jusqu'à 1.5% du PIB.

Pour ce qui est des espaces anciennement qualifiés de ruraux et qui ont été dernièrement annexés aux communes, leur situation en matière de gestion des déchets est plus que précaire. Il n'existe pas, en effet et à l'heure actuelle, sauf quelques exceptions très rares à caractère individuel, de système approprié de gestion des déchets domestiques produits en milieu rural.

La gestion des déchets domestiques en milieu rural, demeure approximative et même anarchique ; les déchets sont soit accumulés, loin des regards, dans des zones inexploitées comme les cours d'eau et les dépressions, soit incinérés, soit enfouis sous terre à l'extérieur de l'agglomération. Cette situation est souvent à l'origine d'atteintes aux ressources naturelles et à l'environnement et ceci particulièrement au niveau de la pollution de l'air, des eaux de surface et souterraines, la dégradation des sols et l'atteinte à la biodiversité d'une manière générale.

Les estimations quantitatives des impacts occasionnés par une gestion inappropriée des déchets sont pratiquement inexistantes en Tunisie. Seule, une tentative de calcul du coût de la dégradation de l'environnement due aux déchets solides dans le grand Tunis a été menée en 2014 par le réseau SWEEP-Net en partenariat avec la GIZ. Cet exercice a mis en évidence que ce coût est de l'ordre de 17 Millions \$ pour l'année 2012, soit 0.16% du PIB du grand Tunis.

3.11 LA COMMUNICATION

Longtemps considérée comme une source de dépenses dont il était difficile de mesurer les effets, la communication est aujourd'hui un des éléments clés de toute stratégie de gestion des déchets. Parmi les raisons qui ont fait que la stratégie 2006-2016 n'a pas été mise en œuvre, est le manque de communication, et ce aux différents niveaux et aux différentes phases du processus :

- La communication interne : elle concerne d'une part, l'organisation de la communication au sein des organismes intervenant dans le domaine de la gestion des déchets (Ministères, ANGEd, communes) et d'autre part, toutes les actions de communication au sein et entre ces organismes ainsi que les échanges entre les différentes structures.

- La communication externe : elle concerne l'ensemble des actions menées en externe avec les différentes cibles en matière de gestion des déchets. Même si le volume des actions et des campagnes de communication déchets menées envers les différentes cibles de communication est important, les méthodes et supports utilisés pour communiquer en externe sont souvent inappropriés par rapport à l'objectif de la communication.

- La communication institutionnelle : il s'agit des actions de communication entreprises par les structures centrales et locales et relatives à l'amélioration de leur notoriété et de leur image. La confiance, la transparence et l'efficacité sont les critères de la réussite du travail de communication, alors que ces facteurs sont souvent manquants. La crédibilité des communes auprès de ses citoyens est souvent absente.

Les efforts de communication ne doivent pas se limiter aux citoyens, ils doivent concerner tous les acteurs impliqués dans le système. Un autre problème constaté est la saisonnalité et l'occasionalisme des actions de communication, qui devraient être régulières et actualisées. La communication doit être aussi modulée et thématisée de manière à couvrir les domaines concernés (prévention, tri sélectif, respect des règles de gestion des déchets, ...)

L'absence des mécanismes institutionnalisés de participation et de consultation, a fait que plusieurs installations de gestion des déchets ont été refusées par les citoyens riverains, à savoir les centres de transfert ou les décharges contrôlées.

Il est donc essentiel d'établir en amont les bases d'une véritable démarche de concertation participative, consistant à établir la confiance et assurant la juste représentativité des acteurs.

4. ANALYSE COMPARATIVE AVEC D'AUTRES PAYS

Avec un objectif de se comparer avec d'autres pays similaires ou ayant des performances remarquables dans le domaine de la gestion des déchets, le tableau suivant illustre les données et informations^{8 9} de quelques pays sur la production et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Nous avons choisi deux types de pays de benchmarking : 1) des pays similaires à la Tunisie dans la culture et le mode de vie (Algérie, Liban, Maroc) et 2) d'autres pays ayant des systèmes modernes et performants de gestion des déchets (Allemagne, France, Italie).

⁸ What a Waste 2.0 Banque Mondiale 2018

⁹ Rapports Pays 2012-2014 SWEEP-Net

		Tunisie	Algérie	Maroc	Liban	Italie	Allemagne	France
Population	2016	11 143 908	40 606 052	34 318 082	5 603 279	60 730 582	81 686 611	68 666 240
Production des déchets	Tonnes/an	2 700 000	12 378 740	6 852 000	2 040 000	29 524 000	51 046 000	33 399 000
Production spécifique	Kg/an/hab,	242	305	200	364	486	625	486
	Kg/j/hab.	0,66	0,84	0,55	1,00	1,33	1,71	1,33
Traitement en pourcentage	Dépotoirs sauvages	21%	2%	52%	29%			
	Décharge contrôlée	70%	89%	37%	48%	26,5%	2,3%	25,8%
	Recyclage	4%	8%	8%	8%	25,9%	47,8%	22,3%
	Compostage/Biométhanisation	5%	1%	1%	15%	17,6%	18,2%	17,3%
	Incinération					19%	31,7%	34,7%
Réglementations Déchets		1996 : Loi 96-42 déchets 2018 : CCL	2001 lois 01-19 sur les déchets	2006 : Loi 00-28 sur les déchets	2018 : Loi Déchets	Directive Européenne 2008/98/CE		
						2008 loi 123 déchets Loi 267/2000 compétences CL	1994 : loi sur l'Economie circulaire	2015 : Loi transition énergétique croissance verte
Stratégie / Planification		PRNAGDES (1992) SGIDD 2016 (2006)	PROGDEM (2002) SNGID 2035 (2018)	PNDM (2008)	Feuille de route gestion des déchets 2020 2030 (2019)	Directive Européenne 2008/98/CE		
						Plans territoriaux de gestion des déchets	Plans de gestion des déchets des Länder	Programme national de prévention des déchets 2020
Répartition des compétences		- Collecte/transport => Communes - Traitement => Compétence partagée	- Gestion globale DMA => Municipalités - Support financier et logistique => Ministère de l'intérieur	- Gestion DMA => Municipal, - Appui technique et financier => Ministère de l'intérieur	Plusieurs intervenants + chevauchement des rôles. Les municipalités ont les tâches opérationnelles	Directive Européenne 2008/98/CE		
						1/ Etat : Lignes directrices, Standard/normes ; Classification déchets, Syst d'info, 2. Région : Répartition territoriale, Planification régionale, 3. Communes : Regroupement en communautés de communes, Organisation et gestion et contrôle du service, ...		

5. LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES EN MATIERE DE GDMA EN TUNISIE

Problèmes liés à l'absence de stratégie nationale en matière de GDMA

1. Absence d'une vision relative à la GDMA qui soit incorporée dans une politique globale d'économie verte et de développement durable.
2. Absence d'une stratégie nationale de GDMA déclinée en plans directeurs régionaux qui soit approuvée et appropriée par l'ensemble des acteurs concernés.
3. Absence d'une culture, de mécanisme et d'outils de planification de la GDMA à toutes les échelles : nationale, régionale et locale.
4. Absence de mécanisme de production et de gestion des données dans le domaine des déchets ménagers et assimilés.
5. Absence de politique, de stratégie et de programme en matière de prévention et de réduction des déchets

Problèmes en relation avec la gouvernance de la GDMA

6. La gouvernance de la GDMA demeure non performante.
7. L'articulation des responsabilités entre les acteurs nationaux et locaux demeure non optimisée.
8. Faible prise en charge d'une gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés par les collectivités locales
9. Le cadre juridique de la GDMA est non harmonisé.
10. Les relations conflictuelles entre le citoyen et la commune continuent d'entraver le développement d'une gestion performante des déchets ménagers et assimilés.
11. Un positionnement encore difficile du secteur privé dans la GDMA
12. Une place de plus en plus importante du secteur informel au niveau du tri et du recyclage des déchets ménagers et assimilés,

Problèmes liés aux aspects techniques de la GDMA

13. Les modalités de pré-collecte et de collecte pratiquées actuellement constituent de plus en plus une source de nuisance et de dégradation de la qualité de vie.
14. Le taux de couverture de la collecte des déchets demeure encore, ponctuellement et localement, faible en milieu urbain à dérisoire en milieu rural.
15. Difficulté d'installer durablement le tri, le recyclage et la valorisation dans le cycle de la GDMA.
16. La gestion des décharges contrôlées depuis la planification jusqu'à l'exploitation en passant par l'acceptabilité de la population rencontre encore de sérieuses difficultés.
17. Absence de dispositifs de quantification, de caractérisation et d'analyse des déchets, aussi bien à l'échelle nationale qu'au sein des communes.
18. Les capacités humaines en matière de GDMA au niveau des communes demeurent faibles et ne répondent pas aux exigences requises
19. Les investissements du secteur privé au niveau des moyens humains dans la GDM sont jugés faibles.

20. Les moyens matériels et malgré un développement soutenu souffrent encore d'une inadaptation avec les exigences et les spécificités des communes.
21. Le niveau de maintenance des moyens matériels constitue un handicap majeur pour la promotion de la GDMA
22. Les parcs municipaux apparaissent encore comme l'un des maillons faibles de la GDMA

Problèmes liés aux capacités des collectivités locales de GDMA

17. Le recouvrement des coûts de la gestion des déchets ménagers et assimilés et particulièrement de la collecte et du transport demeure assez faible
18. Les communes souffrent souvent de faibles moyens humains et techniques en matière de GDMA.
19. La connaissance des coûts liés à la gestion des déchets demeure approximative. Les communes ne disposent pas encore d'un système de comptabilité analytique relatif à la GDMA.
20. Le citoyen n'apporte pas aujourd'hui et de manière consistante sa contribution directe au financement du service de la gestion des déchets.

Problèmes en relation avec la communication et la participation dans le processus de GDMA

21. Les relations conflictuelles entre le citoyen et la commune continuent d'entraver le développement d'une gestion performante des déchets ménagers et assimilés.
22. Faible implication du citoyen qui est un facteur essentiel pour améliorer la gestion des déchets
23. Les mécanismes de communication, que ce soit entre les acteurs ou entre ces derniers et la population, demeurent très peu développés.
24. Absence de partenariat institutionnalisé entre la société civile et les associations et la commune ...
25. La communication est jugée souvent comme une dépense inutile sans impacts majeurs sur l'amélioration de la GDM
26. Le niveau d'éducation et de conscience environnementale envers la GDM n'est pas institutionnalisé.

6. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS PRELIMINAIRES POUR UNE GESTION INTEGREE ET DURABLE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Thèmes	Etat des lieux	Eléments de diagnostic	Orientations préliminaires pour une gestion intégrée des déchets
1. Politique et stratégie dans le domaine de la GDM	1993 constitue une date charnière dans la GDM ; - Elle correspond à l'implication d'un nouvel acteur dans la GDM, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et la naissance du PRONAGDES. (Décharges contrôlées et réhabilitation des décharges sauvages) 2006 : naissance de la première stratégie SGIDD	- Le PRONAGDES n'a pas été achevé à ce jour, - Un appui juridique et institutionnel a suivi le PRONAGDES ; loi déchets et ANGEd, - Ses objectifs n'ont pas été atteints - La SGIDD 2006 n'a pas été positionnée auprès des acteurs ; ils n'ont adhéré ni à ses principes, ni à ses objectifs.	- Elaborer une stratégie concertée de GDM avec la commune comme acteur principal dans sa conception et sa mise œuvre, - Garantir un positionnement politique de haut niveau à cette stratégie, qui assurerait l'adhésion et l'implication de toutes les parties prenantes.
2. Planification de la GDM	- Les plans de développement quinquennaux constituent le cadre de la planification de la gestion des déchets sur le plan national. - Sur le plan régional, aucune planification dans le domaine des déchets n'est menée. - Légalement il n'existe pas sur le plan local, un cadre juridique de planification de la gestion des déchets ménagers. Toutefois, nous observons un engagement de plus en plus soutenu de certaines communes dans une approche de planification basée sur la concertation et la dynamique collective, il s'agit des plans communaux de gestion des déchets solides, PCGD	- La planification nationale de la GDM apparaît sommaire et ponctuelle, - Seules quelques programmations à court terme sont élaborées sans toutefois leur intégration dans une vision stratégique globale, - Aujourd'hui il n'existe pas une planification régionale, - Seules quelques réflexions sont menées dans le cadre d'études d'exécution des décharges contrôlées, - Il n'existe aujourd'hui aucun cadre légal de planification locale de GDM - Seules quelques initiatives sont menées dans le cadre des plans communaux de gestion des déchets, PCGD	- Décliner sur le plan national la stratégie de gestion des DM en programmes appuyés d'objectifs et d'indicateurs - Institutionnaliser une planification régionale pilotée par des structures régionales - Institutionnaliser et généraliser les plans communaux de gestion des déchets

Thèmes	Etat des lieux	Eléments de diagnostic	Orientations préliminaires pour une gestion intégrée des déchets
3. Cadre juridique et institutionnel de la GDM	- Juridiquement la gestion des déchets est sujette à deux lectures complémentaires mais différentes, - Celle des affaires locales focalisée sur la propreté et l'enlèvement des déchets, celle de l'environnement qui prône une dimension plus globale,	- Cette opposition juridique a été déclinée institutionnellement et sur le plan programmatique ; d'un côté l'ANGEd responsable de la post-collecte et de l'autre côté les communes en charge de la collecte. - La fusion récente des 2 départements n'a pas donné jusqu'à présent la dynamique commune souhaitée.	- Promouvoir une gestion globale et intégrée des DM au sein de structures régionales, intercommunales - Adapter les textes juridiques à ce nouveau montage, - Organiser et restructurer l'administration centrale dans le domaine de la GDM pour qu'elle offre le meilleur appui et soutien aux structures régionales
4. Gouvernance de la GDM	- La commune apparaît vis-à-vis des populations comme l'acteur principal de la GDM, sa performance demeure toutefois limitée, - Les acteurs publics nationaux dans le domaine de la GDM sont multiples avec souvent des chevauchements au niveau de leurs prérogatives,	- Les mécanismes de coordination entre acteurs sont pratiquement inexistantes, laissant souvent la place à des interprétations conditionnées par les volontés politiques du moment. - L'implication efficace de la population dans la GDM est souvent entravée par une relation conflictuelle entre population et commune, - Le potentiel d'implication du secteur privé est important, mais reste limité dans l'absence d'un cadre de partenariat optimisé. - Le secteur informel dans la GDM est de plus en plus important, il demeure précaire et marginalisé.	- Réviser le cadre institutionnel de la GDM en mettant de l'harmonie et de la cohérence entre les intervenants - Institutionnaliser un cadre politique de coordination et de suivi de la GDM - Travailler pour améliorer le relationnel entre la commune et la population - Assainir le relationnel entre l'administration et le secteur privé et développer un partenariat fort, - Travailler pour formaliser et organiser le secteur informel dans la GDS
5. Niveau de connaissance du gisement des déchets	- La GDM se caractérise par une méconnaissance scientifique, précise et continue du gisement de déchets ménagers produit - Cette lacune entrave la planification et la GDM	- Il y a aujourd'hui absence de dispositif de quantification et de caractérisation des déchets ménagers aux échelles nationale et locale - Un Système d'information sur les déchets, SID a été conçu en 2006, il n'a jamais été mis en œuvre.	- Faire du développement des systèmes d'informations sur les déchets au sein des différentes communes l'une des priorités de la GDM - Développer des partenariats avec l'université dans ce domaine

Thèmes	Etat des lieux	Eléments de diagnostic	Orientations préliminaires pour une gestion intégrée des déchets
6. Prévention et réduction des déchets	La réduction des déchets constitue l'objectif premier de la gestion des déchets tel que mentionnée dans la loi sur les déchets de 1996.	- Il n'existe en Tunisie et au niveau des DM pratiquement aucune vision ni programme dans ce sens. - Seule l'expérience de réduction de l'utilisation des sacs en plastique dans les centres commerciaux est à mentionner - Les entreprises dans leurs programmes volontaires d'amélioration de leurs performances environnementales entreprennent ponctuellement des activités de réduction de leurs déchets produits.	Concevoir et mettre en œuvre à travers des activités pilotes un programme national de réduction de la production des déchets ménagers en travaillant simultanément sur les modes de consommation et de production

Thèmes	Etat des lieux	Eléments de diagnostic	Orientations préliminaires pour une gestion intégrée des déchets
7. Performance technique de la GDM	•	- Le tri des déchets ménagers en Tunisie n'obéit à aucune organisation, il s'effectue soit de manière informelle soit sous forme d'expériences pilotes. - Ces dernières finissent toujours par disparaître avec l'achèvement du financement extérieur. - La faible implication des populations, le manque d'engagement des communes et l'issue aléatoire des produits triés constituent les principales causes de cette défaillance. - Malgré les efforts entrepris et le développement de moyens, la collecte des déchets en milieu urbain demeure insatisfaisante ; les villes tunisiennes n'ont pas encore atteint le niveau de propreté souhaité. - La collecte des déchets en milieu rural souffre d'entraves et de lacunes extrêmement sérieuses - A part quelques expériences pilotes la valorisation des déchets organiques demeure très faible - Seule la valorisation de certains produits non organique est en croissance en Tunisie ; le caractère informel dans ce secteur demeure toutefois important. - Pas moins d'une dizaine de gouvernorats ne disposent pas encore de décharges contrôlées en Tunisie - Autour de 70% des déchets ménagers produits à l'échelle nationale sont aujourd'hui enfouis dans des décharges contrôlées - Ces dernières affichent toutefois et de plus en plus des défaillances notables dans leurs modes de gestion.	- Placer la question du tri dans une logique globale de la gestion des déchets tout en impliquant les communes de manière substantielle dans ce maillon important de la chaîne des déchets - Faire de la propreté des villes l'une des priorités nationales de la Tunisie, le développement socioéconomique en dépend. - Créer les conditions d'un partenariat efficace et performant entre la commune et le privé afin que ce binôme constitue le fer de lance de la collecte des déchets et de la propreté. - Concevoir et mettre en œuvre une stratégie efficace de collecte et de gestion des déchets ménagers en milieu rural - Revisiter le programme de développement des décharges pour déchets ménagers, faire évoluer celles en exploitation vers des centres de traitement et fermer et réhabiliter celles qui sont sauvages.

Thèmes	Etat des lieux	Eléments de diagnostic	Orientations préliminaires pour une gestion intégrée des déchets
8. Moyens de la GDM	•	• Les moyens humains sont faibles dans les communes : taux d'encadrement très faible, personnel peu qualifié et non formé, • Productivité reste assez faible en comparaison avec le secteur privé • L'ANGed dispose d'un staff qualifié qui pourrait être mieux valorisé pour le renforcement des capacités communales. • Le secteur privé se développe avec un rythme assez modéré, qui correspond au contexte actuel de sa participation • Le matériel et les équipements de collecte des DMA ont évolué quantitativement et qualitativement d'une manière significative depuis deux décennies, toutefois un grand nombre d'engins sont en mauvais état ou en panne par manque d'entretien adéquat. • Le secteur privé est souvent contraint à des exigences très pointues des communes (et de l'ANGed) en ce qui concerne le choix des techniques et du matériel de gestion des déchets. Les cahiers de charges actuels sont basés sur l'obligation des moyens et non de résultat • Plusieurs communes utilisent encore les décharges municipales sauvages pour déverser leurs déchets municipaux avec tous les impacts environnementaux et de cadre de vie. • Les décharges contrôlées existantes, si elles sont en fonctionnement, rencontrent divers problèmes de gestion et de capacité	• Développer les compétences communales à tous les échelles et toutes les catégories (Cadres, Technicien supérieur, chauffeurs, ouvriers qualifiés...) • Professionnaliser le secteur de la gestion des déchets en créant des cursus d'enseignement et de formation professionnelle et en développant un statut spécial du personnel de la gestion des déchets • Adapter les moyens matériels aux besoins réels et contexte urbain des communes. • Mettre à niveau les parcs municipaux pour répondre mieux aux besoins d'entretien et maintenance des engins. • Développer un cadre de partenariat avec le secteur privé qui encouragerait les entreprises privées à investir dans le matériel et les technologies moderne et efficaces de GDMA. • Développer des infrastructures de traitement des déchets, adéquates aux volumes et natures des déchets ménagers. • Prioriser les régions démunies de décharges contrôlées.

Thèmes	Etat des lieux	Eléments de diagnostic	Orientations préliminaires pour une gestion intégrée des déchets
9. Performance économique et financière de la GDM	•	• La connaissance des coûts liés aux déchets et à leur gestion est fragmentaire et approximative. • Aujourd'hui, il existe en Tunisie deux systèmes parallèles financement de la gestion des DMA : Celui des municipalités et celui de l'Etat, géré à travers l'ANGed. • Les revenus des taxes locales ne couvrent à peine que 17,5% des charges d'exploitation du service municipal de gestion des déchets. • Il n'existe pas de redevance liée au service municipal de gestion des déchets ménagers et assimilés. L'Etat demeure le principal financeur de la gestion des déchets en Tunisie. • Les systèmes publics de récupération et de recyclage de certains matériaux (appelés filières) sont globalement déficitaires.	• Développer des systèmes de connaissance des coûts de la gestion des déchets qui englobent toute la chaîne de la GD. • Maîtriser et optimiser les coûts grâce aux économies d'échelle à travers d'une part le développement et le renforcement de la gestion intercommunale des déchets et, d'autre part, l'optimisation de la collecte et du transport des déchets et l'implication du secteur privé • Lancer une réflexion sur le coût et le financement de la GDS qui s'insère dans une vision plus large économique et environnementale en incluant les coûts de dégradation de l'environnement et la valeur économique des déchets. • Développer des mécanismes de financement de la gestion des déchets (DMA + Filières) basés sur le principe de producteur récupérateur et celui de la responsabilité élargie du producteur REP.

Thèmes	Etat des lieux	Eléments de diagnostic	Orientations préliminaires pour une gestion intégrée des déchets
10. Performance environnementale de la GDM	•	- Des lacunes sont régulièrement observées en matière de collecte des déchets ménagers et de propreté en milieu urbain dans les villes tunisiennes - Les décharges aussi bien contrôlées que sauvages sont souvent à l'origine de nuisances et d'impacts environnementaux, - Ces lacunes créent souvent des conditions d'insalubrité plus ou moins prononcées d'un quartier à l'autre, dégradant substantiellement le cadre de vie et entravant sérieusement le développement de multiples activités socioéconomiques. - La gestion inappropriée des déchets ménagers en milieu rural est souvent à l'origine d'atteintes sérieuses aux ressources naturelles et à l'environnement. - La seule tentative de calcul du coût de la dégradation de l'environnement due aux déchets solides a été menée dans le grand Tunis en 2014 ; ce coût a évalué à 17 Millions \$ pour l'année 2012, soit 0.16% du PIB du grand Tunis.	- Placer la propreté des villes tunisiennes au plus haut niveau des priorités de l'état tunisien, le développement socioéconomique en dépend en grande partie. Concevoir et mettre en œuvre le programme approprié. - Développer et mettre en application des mécanismes de contrôle approprié - Réhabiliter l'ensemble des décharges sauvages du pays et améliorer le fonctionnement des décharges contrôlées - Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets ménagers en milieu rural

7. ANNEXES

7.1 RESULTATS DE L'ENQUETE

Introduction (Q1-Q10)

Le questionnaire mené nous a permis de collecter **477** réponses (dont **177** réponses complètes) couvrant la totalité des acteurs de la gestion des déchets en Tunisie ainsi que d'assurer une représentativité de toutes les régions du pays.

Cibles du questionnaire

Dans une logique participative, le questionnaire mené a visé à inclure les différentes parties prenantes dans la gestion des déchets en couvrant les différentes composantes liées aux secteurs, genre, régions...

Entités approchées

Municipalités

Acteurs civils : ONG, FNV, UGTT, UTICA, réseau WAMANET

MALE

Sous-tutelle du MALE : ANGED CITET APAL CFAD AMSE ONAS CPSCL ANPE et banque des gènes

Ministères de l'Agriculture, santé, intérieur, tourisme, commerce, affaires sociales, transport et présidence du gouvernement

Experts

Entités régionales

Secteurs

3 % Privés

92 % Public

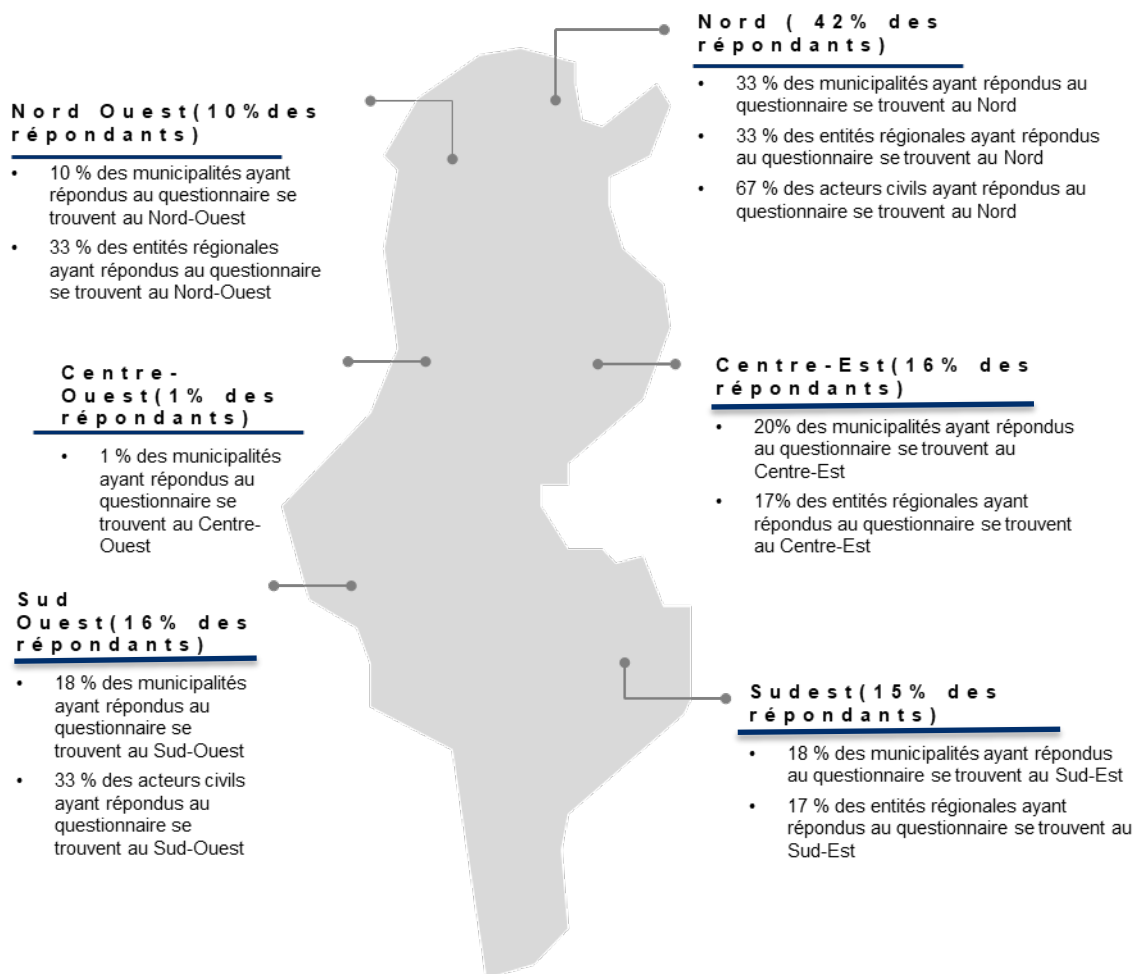
3 % ONGs

2% Autres

Genre

76 % Hommes

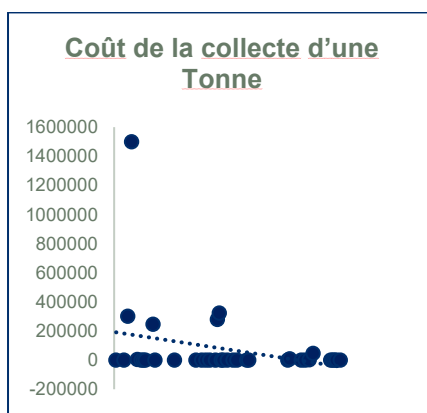
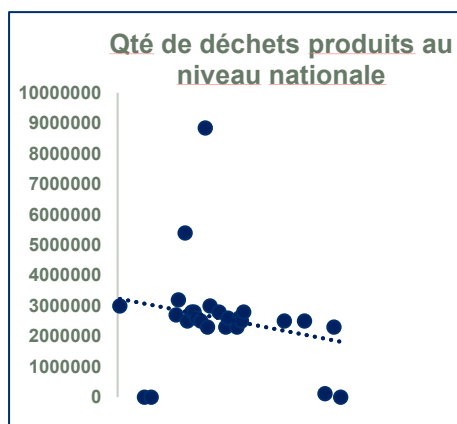
24 % Femmes

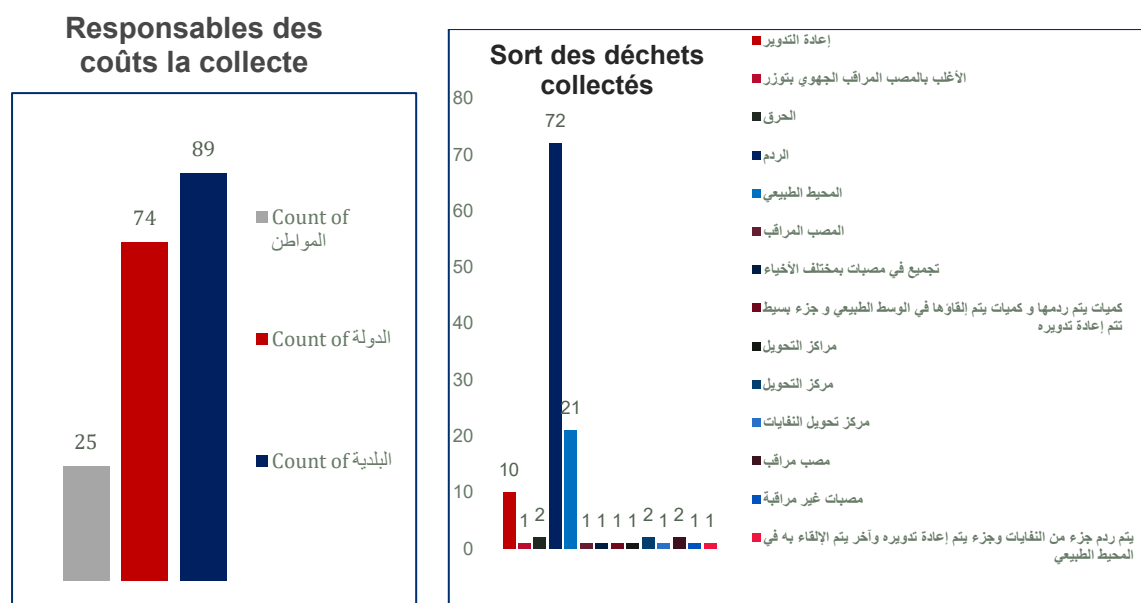


Etat des lieux de la Gestion des déchets en Tunisie (Q11-Q19)

Les réponses aux questions liés aux coûts, quantités, responsables et sorts des déchets suggèrent que les acteurs du secteur n'ont pas le même degré d'information sur le secteur et qu'il n'y a pas un processus de collecte et de partage des données démocratisé entre les différentes entités.

Données collectées





Constats

- Il est à noter que du total des répondants au questionnaire, seuls 20% sont parvenus à estimer la quantité de déchets produite au niveau nationale et ce avec des disparités importantes au niveau des réponses communiquées
- 47% des répondants ont identifié la municipalité comme premier responsable des coûts de la gestion des déchets, alors que 39% ont identifié l'Etat comme responsable. Seuls 13% des répondants incombent cette responsabilité au citoyen. Il est à noter que seuls 21% des répondants ont estimé que l'information était accessible
- Concernant le sort des déchets collectés , les répondants suggèrent en majorité (62%) que les déchets sont enterrés, 18% des répondants pensent que les déchets sont disposés dans l'océan et 8% ont supposés que ces derniers étaient recyclés
- Le coût moyen de la collecte a été estimé à 560 tnd/T, mais il est à noter que plusieurs réponses ont estimé un coût de collecte beaucoup plus élevé atteignant les 150 000 TND/T, ce qui dénote que l'estimation du coup de collecte diffère suivant les acteurs et que le calcul des coûts n'est pas uniformisé à travers les acteurs du secteur et que les variables utilisées pour ce calcul diffèrent aussi

Propositions pour la nouvelle stratégie (Q19-Q30)

Les questions stratégiques et notre analyse ont permis de dresser des pistes pour le développement de la nouvelle stratégie nationale de gestion des déchets

Evaluation de pistes stratégiques

Ancienne stratégie

Réalisations

Sur les 6% qui considèrent que la stratégie a atteint certains de ses objectifs:

- 41% mentionnent l'amélioration des SI et des mécanismes de communication entre les différents acteurs de la gestion des déchets
- 12% la sensibilisation et éducation sur la gestion des déchets
- 23% le renforcement des capacités du secteur privé, la société civile et les collectivités locales
- 24% l'amélioration du cadre administratif, légal et financier de la gestion des déchets

Problèmes majeurs détectés

- 36% des réponses mentionnent le manque de moyens humains et financiers
- 28% mentionnent le manque de communication
- 26% surlignent le manque de consultation entre les différentes parties prenantes
- 10% mentionnent d'autres raisons tels que l'absence de volonté politique, l'irresponsabilité citoyenne

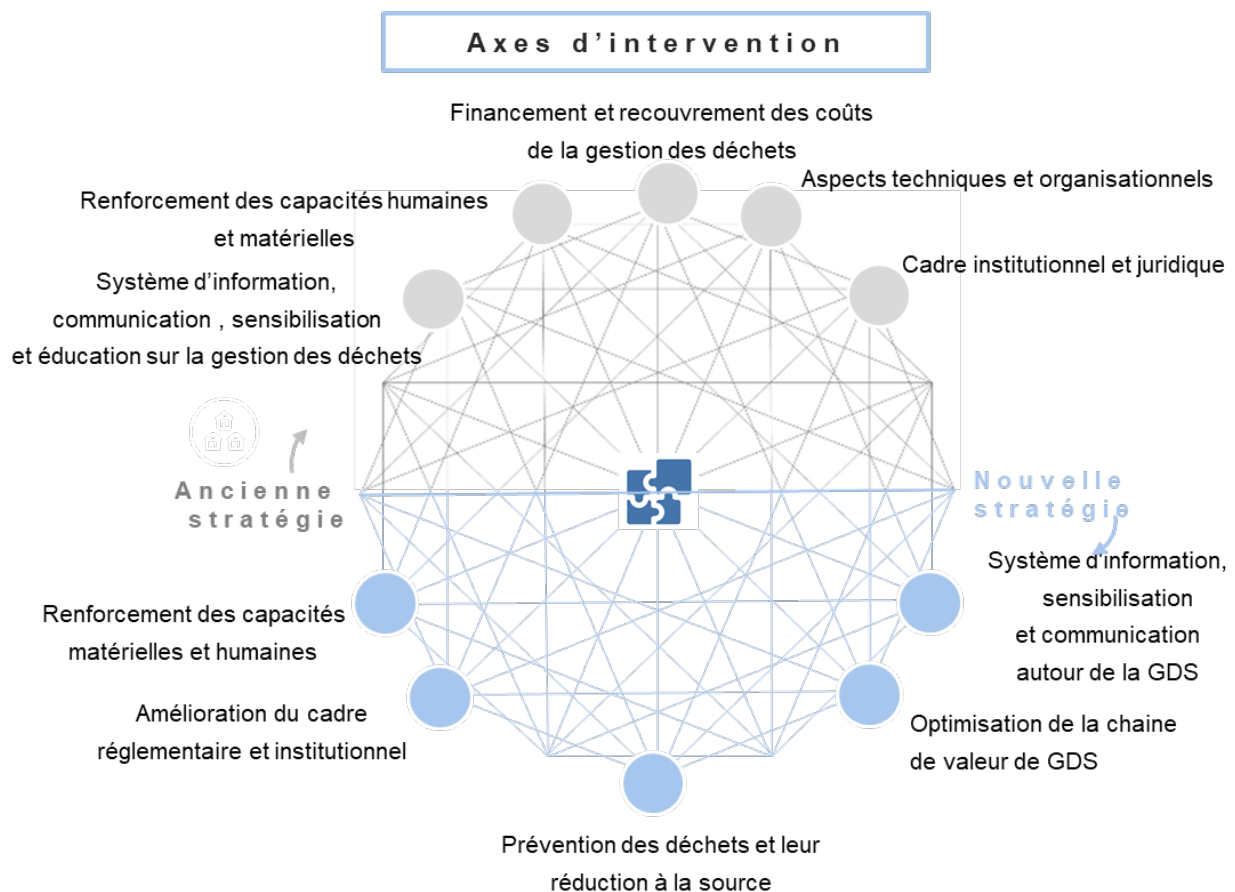
Succès de la stratégie

- 41% des répondants connaissent les composantes de la stratégie nationale de gestion des déchets 2006-2016. Et seul 6% considèrent que la stratégie a atteint ses objectifs alors que 64% considèrent que la stratégie a échoué à atteindre ses objectifs.

Nouvelle stratégie

Challenges

- La mise en place et le développement de la nouvelle stratégie font face à plusieurs challenges dont les plus importants sont les suivants:
- L'absence d'entités de valorisation des déchets (16% des réponses)
- Le manque de sensibilisation et d'éducation environnementale (14%)
- La participation limitée du secteur privé à la gestion des déchets (13%)



7.2 RECUEIL DES PRINCIPALES RESOLUTIONS DES CONSEILS MINISTERIELS RESTREINTS (CMR) DES 5 DERNIERES ANNEES

CMR 17.02.2015 (Gouvernement de M. Habib Essid)

- Faire participer le secteur privé et la société civile dans le Programme de propreté
- Renforcer le contrôle des infractions et accélérer le développement de la réglementation sur les infractions sanitaires
- Développer la filière en s'appuyant sur les méthodes modernes de valorisation en adaptant la cadre législatif et réglementaire.
- Prévoir des sites spéciaux pour les déchets de construction et de démolition et le lancement de leur valorisation par le projet pilote à djebel chakir
- Renforcer le rôle du secteur privé pour lui confier la gestion de toute la chaîne de GDS depuis la collecte jusqu'à la valorisation
- Renforcer les capacités de l'AMSE et développer son rôle dans le programme de propreté dans le grand Tunis.
- Instaurer un plan de communication pour sensibiliser ts les intervenants, en coopération avec la télévision tunisienne.
- Création d'un comité de haut niveau regroupant les ministères de l'intérieur, de l'environnement de l'équipement et de l'agriculture ainsi que la société civile pour le suivi du Programme et son évaluation

CMR 12.11.2015 (Gouvernement de M. Habib Essid)

Les futures orientations :

1. Les décharges existantes : faire participer le secteur privé sur la base de concession pour toute la chaîne de GDS (collecte, transport, traitement) + valorisation matière et énergétique
s'appuyer sur des entreprises de renommée internationale
2. Pour le reste des régions ; conversion des projets programmés en unité de TMB,

Pour le développement de la filière GDS et l'orientation vers la valorisation énergétique :

1. Création d'un projet pilote à Djerba pour la gestion intégrée et la valorisation, la création d'un comité regroupant plusieurs ministères et les 3 communes concernées et le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt au bout de 90 jours.

Pour les déchets dangereux et spéciaux :

Amendement du décret 2005-2317 relatif à la création de l'ANGed, lui permettant de conclure des concessions pour la gestion des déchets dangereux, avec en parallèle le lancement des AO pour les deux centres de transfert à Gabes et Sfax

CMR 18.12.2015 (Gouvernement de M. Habib Essid)

- Renforcement du rôle des communes dans les programmes de propreté et de protection de l'environnement. Le ministère doit se limiter à la conception des programmes et le contrôle de leur mise en œuvre.
- Lancement d'un programme spécial de propreté avec la participation du secteur privé (50MD)
- Renforcement du cadre réglementaire et législatif et la création d'un corps de police municipale sous la DGCPL.
- Amendement de la loi 1992 du FODEP, pour intégrer les programmes de propreté et projets de gestion des déchets
- Appel aux ministères et aux structures sous tutelles pour allouer plus d'importance à la propreté de leurs sièges et de leurs environnements.
- Organisation des conseils régionaux exceptionnels sur le dossier propreté et protection de l'environnement avec la participation des membres du Gouvernement à partir de 2016.
- Intégration de la thématique propreté et PE dans l'ordre du jour des conférences des gouverneurs.
- Création d'un comité national pour le suivi du programme PPP

CMR 21.11.2016 (Gouvernement de M. Youssef Chahed)

La stratégie future de gestion des déchets :

1. Poursuivre la construction des Centres de transfert
 2. Fermeture et réhabilitation des décharges sauvages dans les zones bénéficiaires des CT
 3. Réalisation des unités de traitement et de valorisation des DMA en coopération entre les communes ou les gouvernorat '(Eco Poles) pour une économie d'échelle
 4. L'adoption de la technologie de traitement mécano-biologique TMB, des DMA qui vise :
 - a. La réduction du volume des déchets de 20 à 30% par évaporation.
 - b. LA réduction des impacts négatifs par la stabilisation de 30% , à savoir les lixiviats et le biogaz.
 - c. Recyclage des matières recyclables (20-25%) comme les plastiques, papiers, aciers)
 - d. Mise en décharge des déchets non valorisables (30% des déchets ultimes)
 5. Le démarrage immédiat dans la préparation des dossiers de concession dans un délai de 2 ans au maximum.
-
- Elaboration d'un cahier de charges type pour la collecte et transport des DM par le privé en appuyant l'intercommunalité pour plus d'efficacité et de qualité.
 - Etude des modalités de gestion des installations de traitement et de valorisation des DMA par le privé (Concession, PPP,...) pour lancer les appels d'offres selon la nouvelle forme dans un délai de 2ans.
 - Lancement des appels d'offres pour 2 ans pour les installations en cours.
 - Demande des autorités régionales pour résoudre les problèmes fonciers de la décharge de Kerkenah.

CMR 13.09.2018 (Gouvernement de M. Youssef Chahed)

Problèmes de GDS à Djerba :

Aucunes mesures stratégiques



Ministère des Affaires
Locales et de l'Environnement

www.affaireslocales.gov.tn

FB:www.facebook.com/MinALEnv/

Téléphone : +216 70 243 800